

Projet de territoire du Haut Val de Sèvre

Tome 1 : Diagnostic partagé



www.praxidev.com — contact@praxidev.com

Adresse : 57 rue des Vignerons – 44 220 COUERON — Tél : 02 28 03 92 90
Capital social de 85 000 euros — RCS de Nantes – SIRET 503 273 088 00024 APE 7022Z — TVA
Intracommunautaire FR17503273088

Objectifs du diagnostic :

Le présent rapport de diagnostic de territoire s'attache à donner une vision globale des tendances en cours sur le territoire et de ses principales fragilités. Des approfondissements du diagnostic seront réalisés dans le cadre des étapes méthodologiques afin d'éclairer les décisions et les orientations stratégiques prioritaires retenus par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

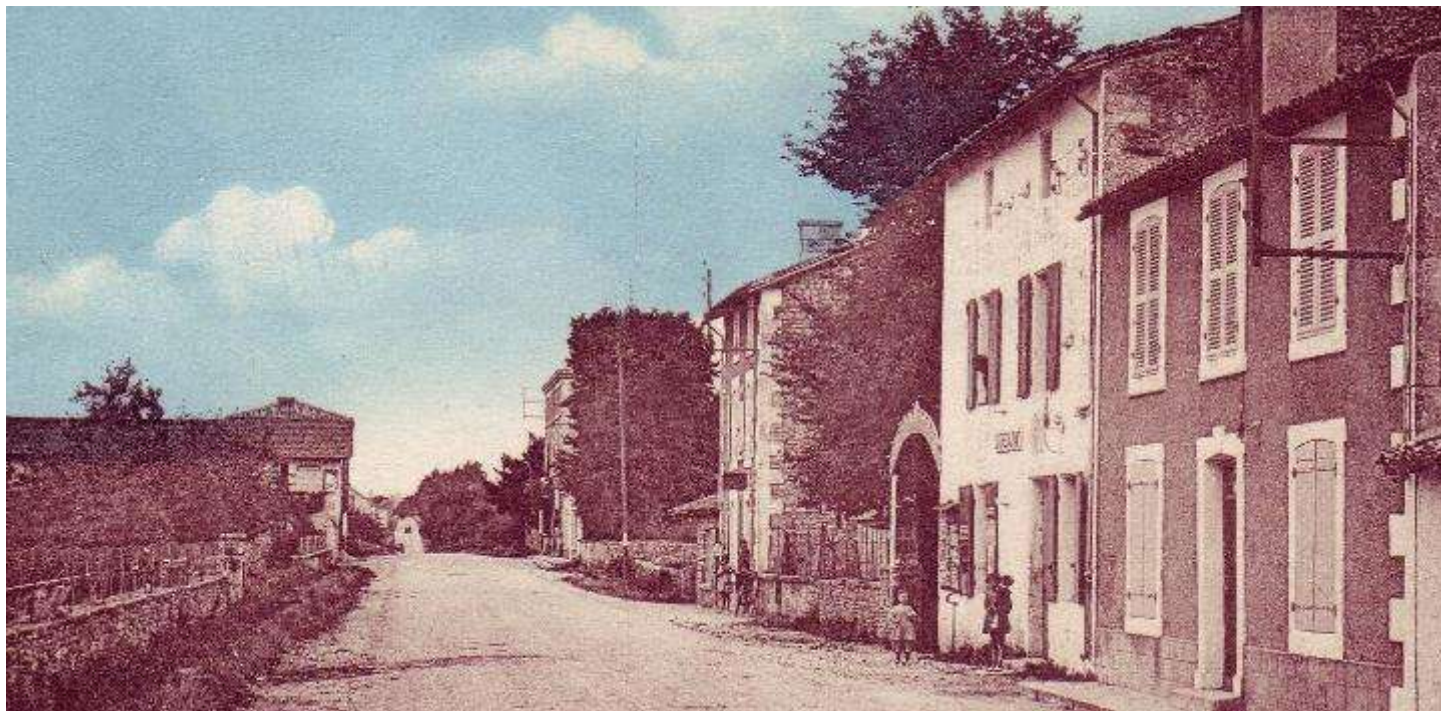
Organisation du rapport :

Le rapport de diagnostic est structuré en trois parties distinctes :

1. Un bilan synthétique du précédent projet de territoire,
2. Un synthèse du diagnostic de territoire,
3. Une analyse détaillée des transitions en cours sur le territoire.

Pour aller plus loin :

Afin d'aller plus loin dans l'analyse des dynamiques et des enjeux de développement du territoire, nous vous invitons à consulter les diagnostics thématiques élaborés par la Communauté de Communes au cours de ces dernières années



Sommaire

La démarche mise en œuvre	3
Compétences exercées par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre	5
Documents cadres	7
Bilan du projet de territoire 2015 – 2020	10
Eléments clés du diagnostic	15
Chiffres essentiels de la Communauté de Communes	16
Signaux faibles du territoire	20
Enjeux de développement territorial	24
Détail des transitions en cours	25
Transition identitaire	26
Transition démographique	29
Transition territoriale	34
Transition sociale	37
Transition économique	41
Transition environnementale	45
Transition institutionnelle	48

La démarche mise en œuvre

Pourquoi un projet de territoire ?

Un projet de territoire est un document prospectif et stratégique visant à définir les principaux enjeux auxquels notre territoire devra répondre à court et moyen terme et à orienter nos choix d'intervention.

Cette feuille de route pour la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre pour les 5 à 10 prochaines années se traduira par des actions concrètes et porteuses pour le territoire et constituera le socle des contractualisations futures avec ses différents partenaires.

Les objectifs du diagnostic de territoire :

Au-delà de l'élaboration d'un portrait du territoire, le présent diagnostic de territoire s'est attaché à identifier les tendances en cours sur le territoire communautaire (signaux faibles) et les problématiques rencontrées par la population au quotidien.

À ces fins, le diagnostic a plus particulièrement porté son attention sur les transitions suivantes :

- **Identitaire** : Quels marqueurs identitaires pour le territoire ? Quelles valeurs portées par la Communauté de Communes ?
- **Démographique** : Comment évoluera la population communautaire dans les prochaines années ? Qui sont les nouveaux habitants ?
- **Territoriale** : Quelle offre de service sur le territoire communautaire ? Quel maillage de service ? Quelle mobilité pour demain ?
- **Sociale** : Quelles fragilités pour la population du Haut Val de Sèvre ? Quels besoins pour demain ?
- **Économique** : Quel tissu économique pour demain ? Quelle spécialité économique pour le territoire ?
- **Environnementale** : Quels impacts du réchauffement climatique sur le territoire ? Quelles politiques de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ?
- **Institutionnelle** : Quelles relations au sein du bloc local ? Quelle ingénierie territoriale pour le territoire communautaire ?

Les prochaines étapes :

Sur la base du présent diagnostic de territoire et des enjeux de développement, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre s'attachera à poser les contours d'un projet de territoire et à définir chacune de ses priorités.

Les grandes étapes d'élaboration du diagnostic partagé :



Compétences exercées par le Haut Val de Sèvre

L'évolution des attentes et besoins de la population d'une part et la mise en œuvre des réformes successives des collectivités territoriales (loi MAPTAM, loi NOTRe, loi Engagement et proximité...) d'autre part ont amené la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre à élargir son champ d'intervention et à se doter de nouvelles compétences.

Au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes exerce actuellement les compétences :

Aménagement de l'espace communautaire →

À travers l'aménagement de l'espace, compétence obligatoire des intercommunalités, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre s'attache à renforcer l'attractivité du territoire et à proposer à la population un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux.

À ce titre, la Communauté de Communes porte actuellement le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Actions de développement économique →

Afin de renforcer l'attractivité économique du territoire et soutenir la création d'emplois, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre est amenée à porter diverses actions en faveur de l'aménagement économique et de l'emploi. Elle développe à ce titre une offre d'accueil des entreprises (Zone d'activités économiques, immobiliers d'entreprises...), une politique locale du commerce et propose un accompagnement de proximité des professionnels et des porteurs de projet.

Cette compétence obligatoire fait du Haut Val de Sèvre la seule chef de file sur le territoire en matière de développement économique.

Action de développement touristique →

La compétence promotion et valorisation touristique du territoire est portée par la Communauté de Communes. À ce titre, elle intervient notamment sur la gestion d'équipements touristiques structurants, l'animation et la valorisation du patrimoine, le développement de la randonnée pédestre et le soutien à la culture.

GEMAPI →

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre exerce la compétence gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations via une délégation auprès du Syndicat Mixte à la Carte (SMC). À ce titre, elle intervient sur l'aménagement des bassins versants, des cours d'eau et œuvre en faveur de la protection et de la restauration des zones humides.

Eau et assainissement →

Par le biais de ses régies communautaires, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre assure la production et la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

Politique du logement et du cadre de vie →

Dans le prolongement des actions mises en œuvre en matière d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre porte différentes actions en faveur de l'amélioration du parc de logement. À ce titre, le territoire porte une offre de logement locatif et une offre de lotissements

Action sociale d'intérêt communautaire →

Afin de prévenir les exclusions, créer du lien social et renforcer les solidarités entre les générations, la Communauté de Communes s'est dotée d'une compétence dans le champ de l'action sociale.

Le Haut Val de Sèvre a défini l'intérêt communautaire de l'action sociale de la manière suivante :

- Création et gestion des accueils de loisirs à destination de la jeunesse (3 à 17 ans),
- Création et mise en œuvre d'action d'animation dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse,
- Gestion du Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- Gestion de France Service.

Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire →

En matière d'activités culturelles et socioculturelles, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre :

- Assure la gestion des médiathèques de La Crèche et de Saint-Maixent-l'École,
- Soutient la création d'évènements et d'équipements culturels ou patrimoniaux,
- Porte des actions de médiation culturelle et patrimoniale participant au rayonnement communautaire.

Aménagement numérique du territoire →

En étroite collaboration avec le Département des Deux-Sèvres, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre accompagne le déploiement des infrastructures numériques et notamment de la fibre optique.

Infrastructures de charge →

Dans le prolongement de l'aménagement numérique du territoire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre assure également la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques, à hydrogène...

Protection et mise en valeur de l'environnement →

Consciente des enjeux environnementaux, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre assure différentes missions en faveur de la protection et de la valorisation de l'environnement. À ce titre, elle assure la gestion du site du Puits de l'enfer et porte des actions de soutien au développement des énergies renouvelables.

Élimination et valorisation des déchets →

La Communauté de Communes est également compétente en matière d'élimination et de valorisations des déchets des ménages et assimilés. Le SMC a en charge la collecte des déchets et assure la gestion des déchetteries du territoire. La Communauté de Communes gère la facturation.

Organisation de la mobilité →

La Communauté de Communes s'est prononcé en mars 2020 en faveur de la prise de compétence mobilité. Elle sera à ce titre, en cas d'avis favorable des communes, habilitée à exercer la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité pour développer des actions en faveur de la mobilité de ses habitants.

Le projet de loi 4D (Décentralisation, Déconcentration, Différenciation et Décomplexification) en cours d'examen viendra nécessairement impacter les compétences exercées par la Communauté de Communes.

Documents-cadres du Haut Val de Sèvre

Afin de guider son action, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a été amenée au cours de ces dernières années à se doter de documents-cadres et de politiques sectorielles. Les objectifs stratégiques définis pour chacun d'entre eux sont les suivants :

Schéma de cohérence territoriale



- **Axe 1 – L’affirmation de l’armature urbaine territoriale dans l’ensemble de ses fonctionnalités** : une croissance dynamique et maîtrisée, une valorisation des polarités économiques stratégiques, renforcement des centres urbains structurants...
- **Axe 2 – La valorisation des aménités territoriales, ferment de la qualité de vie du Pays** : une valorisation du patrimoine naturel, un développement d’une agriculture de proximité, une consolidation de l’attractivité des centralités urbaines par une politique d’implantation d’équipements structurants, une valorisation de l’offre touristique et de loisirs...
- **Axe 3 – Un nouveau positionnement afin de garantir l’attractivité et la convivialité locales**

PLUI



- **Un territoire structuré et cohérent** : une politique d’équipements renforçant l’attractivité des centralités, aménagement numérique du territoire, une urbanisation économe de l’espace, l’économie comme second pilier du développement durable du territoire...
- **Une armature urbaine affirmant le rôle de chaque commune** dans le territoire : un équilibre entre les pôles principaux, les pôles secondaires et de proximité,
- **Un territoire mettant en avant ses atouts pour valoriser son cadre de vie** : la préservation et la mise en valeur du paysage et du patrimoine, de la biodiversité et des milieux naturels, prendre en compte l’enjeu de l’eau,
- **Un territoire engagé dans la transition énergétique** (voir PCAET)

PCAET



- **Encourager un urbanisme et des mobilités durables** : favoriser le ferroutage, encourager les alternatives aux déplacements automobilistes individuels,
- **Engager l’intercommunalité et les communes dans une démarche d’exemplarité** : rénovation énergétique des bâtiments communautaires et municipaux, réduction de l’éclairage public...
- **Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale** : animation et accompagnement des acteurs du territoire,
- **Réduire et mieux maîtriser la dépendance énergétique** : développer la production d’énergies renouvelables, atteindre l’objectif TEPOS à 2050, autoriser des procédés de performance énergétique dans la construction neuve et la réhabilitation, favoriser les constructions bioclimatiques,
- **Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique** : conserver le potentiel de captation de carbone, lutter contre les îlots de chaleurs, préserver la ressource en eau...

Projet social de territoire 2018 - 2020 (CIAS)



- Structurer des outils d'animation sociale locale,
- Renforcer l'information des professionnels et des publics,
- Encourager la mise en place d'une maison de service aux publics,
- Relancer la réflexion autour de l'aide alimentaire,
- Faciliter le maintien dans le logement et répondre aux situations d'urgence,
- Encourager l'insertion par le développement de l'activité économique,
- Renforcer la coordination autour de la personne âgée,
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leur entourage,
- Repenser l'offre en direction des séniors,
- Mettre en place un observatoire social.

Convention territoriale globale de services aux familles



- Faciliter le soutien et le développement de l'offre de service en renforçant le travail partenarial,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants,
- Garantir une offre d'accueil cohérente et de qualité,
- Accompagner et favoriser l'autonomie du jeune,
- Mieux appréhender les besoins de la population et faciliter l'accès aux droits.

Développement de l'éducation artistique et culturelle



- Enrichir une politique culturelle au service des enfants, dès la petite enfance, des adolescents et de leurs familles,
- Initier une dynamique spécifique en direction du tout petit enfant,
- Développer des projets inclusifs pour les publics fragilisés et des projets éducatifs intergénérationnels et sociaux,
- Renforcer l'équité, la solidarité territoriale et la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture en favorisant l'itinérance des œuvres et des artistes,
- Construire et organiser une offre cohérente et complémentaire,
- Valoriser les richesses patrimoniales et naturelles du territoire,

Contrat de ruralité 2016 - 2020



- Assurer le développement économique du territoire,
- Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire,
- Promouvoir le territoire et son identité ?

Dispositif Opération Collective de Modernisation



- Favoriser la structuration des associations de commerçants ;
- Améliorer l'offre commerciale ;
- Améliorer le cadre dans lequel s'exercent les activités de proximité

De manière complémentaire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a été amenée à développer différentes politiques sectorielles avec ses partenaires. Parmi elles peuvent être mentionnées :

Contrat d'attractivité Niortais Haut Val de Sèvre



- Renforcer les filières économiques stratégiques : Industrie, numérique et logistique,
- Conjuguer qualité de vie et offre touristique pour conforter le territoire en tant que pôle d'attractivité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine,
- Conduire un développement équilibré : agriculture et services de proximité, transition énergétique et mobilité durable.

Programme Territoire d'Industrie



- Orientation et coordination pédagogique,
- Faciliter le recrutement des entreprises,
- Diagnostiquer les besoins en compétences des territoires,
- Développer l'économie circulaire.

Plan Alimentaire de Territoire (en cours d'élaboration)



- Permettre des pratiques alimentaires saines et durables pour tous les publics,
- Rendre visibles les filières et les produits locaux auprès des consommateurs,
- Soutenir l'approvisionnement de la restauration collective en denrées locales, de qualité et durables,
- Reconstruire du lien entre les acteurs du système alimentaire, des producteurs aux consommateurs.

Contrat local de santé



- Accompagner le développement des projets d'exercice coordonné,
- Accompagner la mise en œuvre des projets de télémédecine,
- Accompagner à l'installation des professionnels,
- Relayer les actions prévention santé / lutte contre l'isolement / répit,
- Participer aux actions de sensibilisation,
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs du territoire avec les acteurs de la santé mentale,
- Accompagner les actions de sensibilisation sur la stratégie régionale de prévention et promotion de la santé environnementale autour de la petite enfance,
- Accompagner le développement d'actions de parentalité,
- Lutter contre les espèces invasives,
- Promouvoir les différents dispositifs facilitant l'accès aux droits et aux soins en matière de santé,
- Favoriser la mobilité des différents publics sur l'ensemble du territoire,
- Relayer les campagnes de santé publique.

La Communauté de Communes s'est engagé dans l'élaboration d'une stratégie relative à l'habitat qui permettra de mettre en place des actions sur le territoire. Les objectifs de ce nouveau document cadre sera notamment de résorber la vacance, développer une offre de logement à la demande...



Bilan du projet de territoire 2015 - 2020

Synthèse du projet de territoire

L'armature du précédent projet de territoire communautaire était la suivante :

Principaux constats posés dans le cadre du précédent projet de territoire



- Une **dynamique démographique contrastée** et l'émergence d'une fracture territoriale Est / Ouest,
- Différents **moteurs d'attractivité résidentielle** (dynamique périurbaines à l'ouest et renouveau de la ruralité à l'est),
- Un **territoire tourné vers l'extérieur** et couvert par une multitude de bassin de vie (Niort, Saint Maixent l'École, Mellois...),
- Une **fragilité socioéconomique de la population** (coût des déplacements, rupture des parcours de vie...),
- Une **forte dépendance de la population à la voiture** et aux mobilités individuelles (éloignement de l'emploi et des services),
- Un **maillage en transport important** (gare TER, TGV, Autoroutes...),
- Un renouvellement du parc de logement avec un **essor de l'offre locative**,
- Une **concentration d'emploi** qui demeure relativement forte malgré une dynamique de périurbanisation,
- Une **attractivité économique du territoire** et une dynamique de création d'entreprises,
- Des **filières économiques structurantes** pour le territoire : logistique, agro-alimentaire, agriculture...
- L'**absence d'une identité intercommunale** partagée, le territoire étant défini comme un carrefour,
- Un **déficit de coordination** entre les acteurs socioculturels dans l'animation du territoire,
- Un **tissu associatif qui s'étiole avec le temps** et qui éprouve des difficultés à se renouveler dans un contexte de périurbanisation du territoire communautaire,
- Un **maillage imparfait du territoire** en matière de service à la population et des inquiétudes quant à la **démographie médicale**,
- Des enjeux forts de mobilité et **d'accessibilité des services** à la population,
- Une **faible cohésion territoriale** et des interrogations constantes quant au périmètre optimal du territoire communautaire,

Positionnement du territoire communautaire



- **D'un territoire ouvert et pratique** : tirant profit du dynamisme des agglomérations de Niort et de Poitiers, la Communauté de Communes a souhaité réaffirmer son rôle d'interface entre les pôles urbains voisins et se positionner comme une alternative pour les ménages et les entreprises.
- **Vers un territoire structuré et cohérent** : à travers son projet de territoire, la Communauté de Communes avait réaffirmé sa volonté de consolider les principales polarités du territoire. À ces fins, le territoire a fait le choix de concentrer l'offre de services dans les communes les plus peuplées.
- Dans le cadre de sa stratégie de développement territoriale, la Communauté de Communes Haut-Val-de-Sèvre a souhaité mettre **la proximité et le vivre ensemble** au cœur de son action. Elle souhaitait à travers cela consolider l'identité intercommunale.

Axes stratégiques



- Assurer le développement économique du territoire,
- Renforcer le socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire,
- Promouvoir le territoire et son identité.

Regard porté par les élus sur le projet de territoire



Le projet de territoire 2015 – 2020 s'était donné pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance tant pour sa population que pour ses élus. Force est de constater que la cohésion territoriale demeure aujourd'hui relativement fragile, le territoire connaissant encore des tiraillements entre plusieurs bassins de vie.

D'autre part, le précédent projet de territoire a porté ses efforts sur le redimensionnement et la remise à niveau des équipements et services à la population. Ses efforts ont permis de renforcer le socle commun de services à la population et ont répondu à une réelle attente des habitants. Une partie des forces vives a pu rappeler dans le cadre de la démarche de concertation que le territoire avait accusé un retard lors des précédentes mandatures.

Enfin, si le projet de territoire constitue un guide pour la Communauté de Communes, sa prochaine mouture devra prévoir des clauses de revoyure afin de permettre aux élus de l'actualiser au regard de nouveaux éléments de contexte (ajout de nouvelles thématiques, de nouveaux projets...).

Regard porté par les acteurs sur le projet de territoire



Plusieurs acteurs rencontrés dans la phase de diagnostic ont pu exprimer une difficulté à assurer un suivi de l'état d'avancement du programme d'actions. Un déficit d'appropriation du document par la population et les parties prenantes a également été souligné.

Outre ce constat, les parties prenantes ont rappelé la nécessité de réinterroger régulièrement le programme d'actions à l'aune d'une évolution du contexte (sanitaire, social, économique...).

Dans le cadre de son précédent projet de territoire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre avait prévu de mettre en œuvre 23 actions. Leur état d'avancement est le suivant :

Axe	Fiche action	Descriptif / Commentaire	Avancement
Axe 1 – Assurer le développement économique du territoire	Pérenniser ponctuellement sur des opérations très ciblées, les derniers commerces	3 à 4 opérations sur la mandature	Vert
	Développer les animations commerciales en centre-bourgs	Elargissement du périmètre d'intervention de l'office de commerce de Saint-Maixent-l'École	Orange
	Promouvoir les productions locales	Recensement des producteurs	Vert
	Favoriser les entreprises locales dans les marchés publics en jouant les clauses spécifiques		Orange
	Organiser tous les ans un salon de l'artisanat local		Vert
	Monter une crèche privée sur une ou plusieurs zones d'activités du territoire	Deux crèches privées ont été aménagées sur la zone d'activité d'Atlansèvre et la zone des Granges / Courolles	Vert

Axe	Fiche action	Descriptif / Commentaire	Avancement
Axe 1	Généraliser la marque Atlansèvre à l'ensemble des ZAE du territoire		
	Développer l'offre immobilière pour les entreprises	Atelier relais de Soudan Montage d'opérations en crédit bail	
	Préciser les projets de transport	Inscription des axes structurants dans les documents d'urbanisme (contournements, désenclavement de ZAE de Sainte Eanne...)	
	Développer le débit internet	Accompagner la montée en débit des parcs d'activités	
Axe 2 – Renforcer un socle commun de services à la population sur l'ensemble du territoire	Reconversion de la RAQPA en résidence de jeunes travailleurs	Le RAQPA, partiellement utilisé lors de l'élaboration du précédent projet de territoire, est aujourd'hui occupé en totalité. L'opportunité de créer un foyer des jeunes travailleurs sur ce site n'était plus avérée.	
	Une offre structurée en matière de maisons des jeunes	Rénovation du Rapido à La Cèche, Création d'un foyer à Saint Maixent Renforcement de l'animation	
	Améliorer l'accueil enfance-jeunesse	Aménagement d'un nouvel équipement à Saint Maixent l'Ecole	
	Aménager une maison de services au public		
	Ouverture d'une nouvelle piscine couverte sur RD entre Saint Maixent et La Crèche	Projet prévu pour 2020 initialement	
	Communication interne	Diffusion d'une newsletter mensuelle à destination des élus municipaux Diffusion d'une newsletter trimestrielle à destination des services communautaires	
Axe 3 – Promouvoir le territoire et son identité	Améliorer la visibilité de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre	Création d'une page Facebook Organisation un partenariat avec la radio D4B Signalétique en entrée d'agglomération	
	Sensibiliser les maires sur la nécessité de faire le lien entre les associations et l'office de tourisme		
	Projet Sèvre et Patrimoine	Valorisation du patrimoine culturel et naturel à vocation touristique Inscription du patrimoine dans le PLUi, Création de circuits de randonnée et d'un plan vélo Organisation de deux évènements touristiques	
	Elargir le linéaire de haies classées	Inventaire des haies Inscription des linéaires dans le PLUI	
	Faire de la préservation du patrimoine bâti traditionnel	Inscrire la préservation du patrimoine dans le PLUI Poursuivre une collaboration avec le CAUE	

En synthèse



Une critique plus sur la forme que le fond :

De manière rétrospective, il apparaît aujourd'hui difficile d'appréhender de manière globale la stratégie portée par la Communauté de Communes sur la période 2015 / 2020, et la lecture du projet de territoire peut donner parfois le sentiment d'une superposition de thématiques et de projets. Ce constat d'un manque de cohérence tient, à notre sens, davantage à la forme qu'au fond du projet de territoire : le document à notre disposition, et communiqué auprès du grand public, ne revient en effet pas sur le processus d'élaboration du projet de territoire dans son ensemble et ne laisse que très peu de place dans sa rédaction à la définition d'une stratégie et d'un positionnement pour le territoire communautaire.

A posteriori, il convient de rappeler que depuis 2015, les finalités attribuées à un projet de territoire ont été amenées à évoluer. Ce dernier, longtemps considéré comme une feuille de route pour la durée de l'ensemble du mandat, est progressivement devenu la traduction d'une stratégie de territoire et d'une ambition commune.

Des objectifs atteints :

Passé ce constat de forme dans le cadre de son précédent projet de territoire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre s'était dotée de trois grands axes / objectifs stratégiques. La lecture des dynamiques en cours permet aujourd'hui de constater que le territoire est parvenu à atteindre la majeure partie des objectifs qu'il s'était fixé. En effet, le Haut Val de Sèvre est parvenu à travers son action au cours de ces dernières années à :

- Maintenir une forte dynamique économique,
- Asseoir ses différentes centralités,
- Renouveler les services à la population et à répondre de manière plus satisfaisante à ses besoins,
- Tisser de nouveaux partenariats avec les collectivités voisines et les forces vives du territoire,
- Harmoniser les pratiques à l'échelle communautaire,
- Poser les bases d'une identité communautaire.

Soulignons également que le projet de territoire a également permis de renforcer les liens entre les communes du Haut Val de Sèvre et de consolider l'esprit communautaire, même si ce dernier demeure fragile.

Un mandat 2015 / 2020 dense :

En-dehors de quelques fiches actions ne relevant pas pleinement de la compétence de la Communauté de Communes (Très haut débit...), les services ont mis en œuvre lors de la précédente mandature l'intégralité du programme d'actions.

D'autres actions, à l'image de la création d'un pôle commercial à Cherveux, la réhabilitation de commerces de proximité à Augé et Pamproux ou le développement d'un pôle France Service ont d'ailleurs pu venir compléter le programme d'actions d'ores et déjà ambitieux porté par la Communauté de Communes.



Éléments clés du diagnostic

Le territoire du Haut Val de Sèvre : en chiffres

Indicateur	Haut Val de Sèvre	Valeurs		
		Min.	Max.	Nationale
Superficie				
Population	30 492 habitants (2017)	65 habitants (Avon)	6 982 habitants (Saint-Maixent- l'École)	
Densité	88,1 habitants au km ² (2017)	5,3 habitants km ² (Avon)	1 337 habitants km ² (Saint-Maixent- l'École)	105,1
Ménages	12 516			
Actifs (15 à 64 ans)	14 625 actifs	34 actifs (Avon)	3 280 actifs (Saint-Maixent- l'École)	
Dynamique démographique				
Evolution de la population entre 2012 et 2017	+0,38% par an (soit +113 habitants)	-2,26% par an, soit -10 habitants (Soudan)	+2,17% par an, soit +39 habitants (Cherveux)	+0,39%
Dont solde naturel	+0,18% par an	-0,71% par an (Pamproux)	+0,89% par an (Romans)	+0,34%
Dont solde migratoire	+0,20% par an	-2,73% par an (Soudan)	+1,96% par an (Cherveux)	0,05%
Evolution de la population active entre 2012 et 2017	+0,1% par an			+0,85%
Nombre de naissance en 2019	265 naissances		51 (Saint-Maixent l'École)	
Emménagement depuis moins de 5 ans en 2017	26,7%		38,6% (Saint-Maixent)	
Principales caractéristiques de la population				
Part des habitants de moins de 15 ans	19%	11,4% (Avon)	24,7% (Cherveux)	18,1%
Evolution des moins de 15 ans (2012 / 2017)	-0,20%	-5,59% (Salles)	+3,22% (Cherveux)	-0,03%
Part des habitants de plus de 75 ans	9,7%	4,1% (Sainte-Néomaye / Romans)	16% (Pamproux)	9,3%
Evolution des plus de 75 ans	+0,48%	-4,26% (Romans)	+5,54% (Sainte Néomaye)	+0,99%
Indice de vieillissement	80 (+10 points depuis 2012)	39 (Sainte-Néomaye)	130 (Pamproux)	80

Indicateur	Haut Val de Sèvre	Valeurs		
		Min.	Max.	Nationale
Principales caractéristiques de la population				
Part des retraités dans la population en 2017	28,6%	14% (Romans)	43,3% (Pamproux)	26,9%
Part des cadres dans la population en 2017	6,2%	0% (Avon)	14,4% (François)	9,4%
Part des ouvriers en 2017	14,8%	8,4% (François)	28,9% (Bougon)	12,2%
Ratio entre cadre et ouvriers en 2017	42,1	0 (Avon)	170,8 (François)	76,6
Fragilité socio-économique				
Niveau de revenu médian en 2017	20 890€	18 170€ (Saint-Maixent)	25 140€ (François)	21 030€
Soit revenu pour une personne seule	1740€	1514€	2095€	1750€
Rapport interdécile en 2017 <i>(écart de revenu entre les 10% les plus riches et les plus pauvres du territoire)</i>	2,7		3 (Saint-Maixent l'Ecole)	
Taux de pauvreté en 2017	10,3%	6% (la Crèche)	22% (Saint-Maixent)	14,8%
Part des bénéficiaires d'une aide au logement (2019)	34,2%	7,1% (François)	57,4% (Saint-Maixent l'Ecole)	46,1%
Part d'allocataire du RSA en 2019 pour 1000 habitants		9,6/1000 (Azay-le-Brulé)	55,4/1000 (Saint-Maixent)	45,4
Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 50% des prestations CAF en 2019	15,9%	7,1% (François)	27,3% (Saint-Maixent)	
Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100% des prestations CAF en 2019	9,2%	3,4% (La Crèche)	16,5% (Saint-Maixent)	
Part des familles monoparentales en 2017	8,2%	2,7% (Augé)	12,5% (Saint-Maixent)	9,8%
Evolution de la part des familles monoparentales entre 2012 et 2017	32,9%	-71,9% (Augé)	250,2% (Cherveux)	11,1%
Part des 20 / 24 ans sans diplôme	8,5%	0% (François)	25,9% (Saint-Martin)	10,2%
Part des jeunes non insérés	13,1%	6,8% (Souvigné)	24,4% (Pamproux)	16,8%

Indicateur	Haut Val de Sèvre	Valeurs		
		Min.	Max.	National
Caractéristique du tissu économique				
Etablissements économiques	1 811	24 (Salles)	411 (la Crèche)	
Part des établissements sans salarié	62,2%	51,1% (Francois)	82,4% (Romans)	67%
Part des établissements de plus de 100 salariés	0,9%	0%	3% (Soudan)	0,6%
Taux de création d'entreprise en 2019	12,7%	0% (Bougon)	33,3% (Saivres)	16,3%
Commerce	12%	0%	57,1% (Saivres)	17,2%
Industrie	2,5%	0%	50% (Romans)	12,4%
Marché de l'emploi				
Emplois	12 383	46 (Salles)	4 486 (Saint-Maixent)	
Evolution de l'emploi depuis 2012	+1%	-6,12% (Romans)	+5,02% (Saint-Martin-de-Saint-Maixent)	0,06%
Emplois salariés	11 187	100 (Sainte Néomaye)	4 204 (Saint-Maixent)	
Evolution de l'emploi salariés	+1,32%	-7,16% (Romans)	+6,91% (Salles)	-0,03%
Indicateur de concentration de l'emploi	93,2	18,7 (Romans)	228,3 (Saint-Eanne)	98,4
Evolution de l'indice de concentration de l'emploi	+4 points			
Emploi relevant de la sphère productive	43,9%	7,9% (Cherveux)	83,9% (Saint-Martin-de-Saint-Maixent)	34,2%
Emploi relevant de la sphère présentielle <i>(recouvre les emplois permettant de répondre aux besoins de la population locale et des clientèles touristiques)</i>	56,1%	16,1% (Saint-Martin-de-Saint-Maixent)	92,1% (Cherveux)	65,8%
Emploi relevant de l'agriculture	4,4%	0% (Saint Néomaye)	85,8% (Avon)	2,6%
Emploi relevant du secteur industriel	19%	0%	77,1% (Sainte-Eanne)	12,1%
Emploi relevant du secteur tertiaire	72%	14,1% (Avon)	89,2% (Saint-Maixent)	78,9%

Indicateur	Haut Val de Sèvre	Valeurs		
		Min.	Max.	National
Conditions d'emploi				
Part des salariés en emploi précaire en 2017	21,1%	7,3% (Sainte Néomaye)	48,8% (Saint-Maixent)	15,4%
Evolution de l'emploi précaire entre 2012 et 2017	+3,4 points	-4,9 points (Exireuil)	+11,9 points (Saint-Maixent)	+0,5 points
Part des actifs en emploi à temps partiel	16%	10,7% (Augé)	28,8% (Soudan)	16,7%
Chômage				
Taux de chômage (2017)	10%	6,5% (Cherveux)	13,6% (Saint-Maixent)	13,9%
Nombre de demandeurs d'emplois (décembre 2020)	2 060			
Evolution sur un an	+9%			
Existence d'un frein périphérique à l'emploi	28,15%			
Parc de logement				
Logements	14 207	39 (Avon)	3 495 (Saint-Maixent)	
Taux d'évolution annuel du nombre de logements entre 2012 et 2017	+0,69%	-0,06% (Sainte-Eanne)	+1,85% (Souvigné)	+1,06%
Nombre annuel de logements commencés (2012 – 2017)	81 (-39)	1,8 (François)	33,8 (la Crèche)	
Part des logements vacants	9,2%	3,8% (François)	16,4% (Saint-Maixent)	8,2%
Evolution de la vacance	3,42%	-2,52% (Saint Néomaye)	+11,32% (Saint-Martin)	+2,67%
Part du parc de logement en location	19,5%	8,8% (Souvigné)	30,5% (Saint-Maixent)	25,5%
Part des logements sociaux	6,8%	0% (Romans / François / Saivres / Avon)	20,1% (Saint-Maixent)	14,8%
Suroccupation des résidences principales en 2017	1,5%			9,7%
Mobilité et déplacement				
Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence	28%	7,2% (François)	60,4% (Saint-Maixent)	34,1%
Part des déplacements en voiture	81,6%	54% (Saint-Maixent)	92,8% (François)	70,5%

Signaux faibles perçus sur le territoire

Au-delà des données statistiques disponibles sur le Haut Val de Sèvre et des dynamiques en cours sur le territoire, il nous semble opportun de revenir sur les grandes tendances en cours à l'échelle nationale.

De nouvelles aspirations de la société française

Une aspiration à de nouveaux rythmes de vie et à un nouvel équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le développement de nouveaux modes de vie (bi-résidence, résidence partagée...).

Une recherche de territoire porteur de valeurs de bien-être (santé, proximité sociale...).

Une recherche accrue de proximité et de contact humain.

Une campagne-cadre de vie (un certain « art de vivre »).

Un intérêt grandissant pour la nature et l'environnement.

Une quête de sens accrue tant dans le travail que dans les modes de vie.

L'évolution des aspirations de la société française se traduit aujourd'hui par un regain d'attractivité des villes moyennes, à l'image de Saint-Maixent-l'École, et des communes rurales. Ces territoires sont en effet à même de répondre aux aspirations de la population active. Les premières données disponibles à l'échelle nationale sur les transactions immobilières sur l'année 2020 confirment ce regain d'intérêt pour ce type de territoire.

Au-delà des signaux faibles rappelés sur la page précédente et relatifs à l'attractivité résidentielle des territoires, le territoire du Haut Val de Sèvre sera notamment impacté par les tendances de fond suivantes :

L'émergence de nouveaux modes de consommation et de nouveaux modèles économiques

Une prise de conscience des enjeux environnementaux et sociétaux qui se traduit par de nouvelles pratiques de consommation.

Une tendance à l'hyperpersonnalisation des biens et des services se traduisant par le développement d'usines miniatures.

Un développement des circuits courts et d'une économie de proximité.

L'émergence d'une économie de la fonctionnalité et du réemploi.

Un nouveau rapport à l'emploi et au travail

Un développement accru de l'emploi non-salarié traduisant une quête de liberté et d'autonomie.

L'émergence du télétravail et une dissociation accrue entre le lieu de travail et le cadre de vie.

Une quête de sens accrue au travail qui se traduit par des reconversions professionnelles.

Un nouveau rapport à la mobilité et à l'espace

Une déconnexion grandissante des lieux de vie, de travail et de loisirs.

Un développement d'une mobilité de proximité (douce).

Un renforcement des coûts de la mobilité pesant sur le budget des ménages.

Synthèse du diagnostic de territoire

Les principaux constats réalisés dans le cadre du diagnostic (détaillé dans les prochaines pages) sont les suivants pour le territoire du Haut Val de Sèvre :

Transition identitaire



- Une identité multiple qui constitue à la fois une richesse pour le territoire comme un handicap,
- Un déficit de positionnement et d'image pour le territoire,
- Des actions et projets qui contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance même si la cohésion territoriale demeure fragile,
- Une lecture de l'action communautaire qui demeure difficile malgré le développement d'actions de communication,

Transition démographique



- Une attractivité résidentielle à l'échelle communautaire,
- Une dynamique de périurbanisation qui a marqué l'attractivité résidentielle du territoire,
- Un renouvellement des moteurs d'attractivité résidentielle du territoire,
- Des dynamiques très contrastées entre les communes,

Transition territoriale



- Une accessibilité forte aux services à la population,
- Des équipements et services qui permettent de couvrir les besoins de la population (quotidien et hebdomadaire),
- Une proximité des agglomérations de Niort et Poitiers qui permettent de couvrir un large spectre de service à la population,
- Des services fragilisés par des tendances nationales : offre de soin, commerce de proximité, tissu associatif,
- Un déficit de lieux de rencontre et de convivialité,
- Des migrations pendulaires croissantes et une dépendance forte à la voiture,
- Un réseau de transport structurant (routier et ferroviaire...),

Transition sociale



- Une population hétérogène,
- Des signes de vieillissement de la population,
- Un pouvoir d'achat qui s'inscrit dans la continuité de la dynamique nationale,
- Des fragilités socio-économique particulièrement marquées sur certaines communes du territoire,
- Une population qui peut apparaître comme relativement fragile,

Transition économique



- Une attractivité économique forte,
- Des filières économiques qui structurent le paysage économique clairement identifiées : logistique / transport, agroalimentaire, agriculture...
- Des filières économiques fragiles : agriculture et construction,
- Une faible dynamique de création d'entreprises et des projets de reprise / transmission d'entreprise complexe,
- Un marché de l'emploi dynamique confronté à des difficultés de recrutement,
- Un marché de l'emploi qui se caractérise par la précarité de ses emplois,
- Une stabilité du chômage sur le territoire,
- Des freins multiples à l'accès à l'emploi sur le territoire.

Transition environnementale



- Un patrimoine naturel riche et diversifié,
- Un environnement fragile et marqué par le réchauffement climatique, la périurbanisation et le changement de pratique agricole,
- Une qualité de l'air et de l'eau dégradée,
- Une exposition du territoire à des risques multiples.

Enjeux de développement territorial

Au regard des données disponibles sur le territoire et de la perception des acteurs interrogés, les enjeux de développement du Haut Val de Sèvre sont les suivants :

Transition identitaire →

- Affirmer le positionnement de la Communauté de Communes,
- Tisser des liens entre le territoire et la population,
- Renforcer le sentiment d'appartenance,
- Valoriser la diversité du territoire (paysage, histoire...),
- Renforcer la visibilité et la lisibilité des actions menées sur le territoire.

Transition démographique →

- Conforter la dynamique démographique,
- Accompagner la diversification de l'offre de logement,
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle dans l'habitat.

Transition territoriale →

- Anticiper les besoins futurs d'équipements et de services,
- Consolider le tissu de services à la population,
- Maintenir des services du quotidien dans les communes,
- Maintenir le lien social et la convivialité de proximité,
- Consolider l'offre de soin de premier et second recours,
- Diversifier l'offre de mobilité et favoriser l'intermodalité,
- Lever les freins à la mobilité.

Transition sociale →

- Renforcer la cohésion sociale,
- Résorber les fractures sociales existantes,
- Soutenir et accompagner la réussite scolaire,
- Lever les multiples freins à l'emploi,
- Développer des parcours d'accompagnement coordonnés.

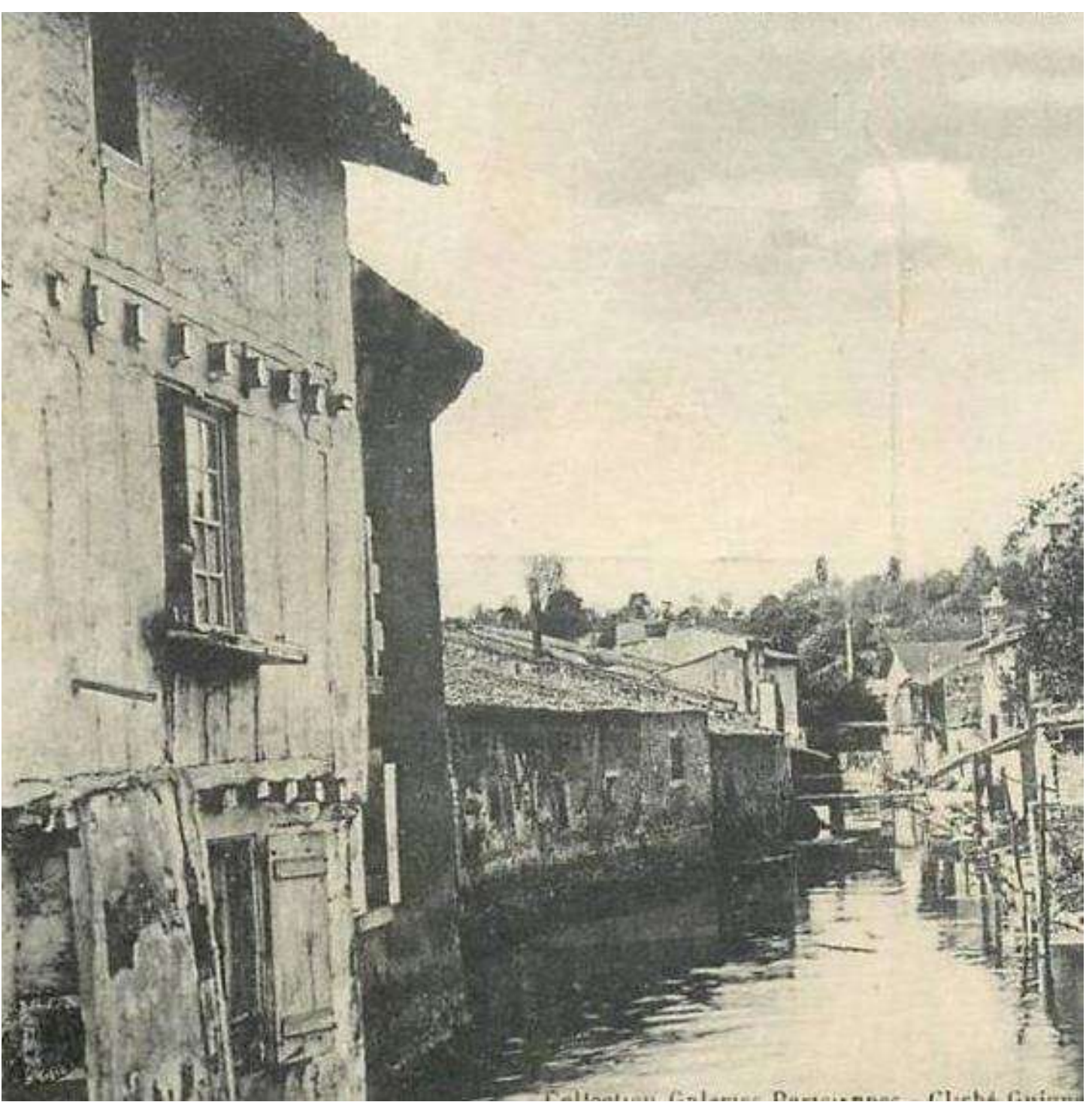
Transition économique →

- Diversifier les moteurs de développement économique,
- Accompagner les entreprises dans la transition environnementale et l'adaptation de leur offre aux attentes de la société,
- Développer une économie de proximité,
- Accompagner le renouvellement générationnel (reprise d'activité),
- Soutenir et encourager la dynamique entrepreneuriale et la création,
- Favoriser l'insertion par l'activité.

Transition environnementale →

- Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain,
- Préserver les identités paysagères du territoire,
- Accompagner le renouvellement des pratiques agricoles,
- Limiter l'exposition aux pollutions (air, eau, bruit...),
- Améliorer la performance énergétique et accompagner à la rénovation du patrimoine bâti,
- Encourager le développement des énergies renouvelables.

Une partie de ces enjeux trouvent aujourd'hui une réponse dans les projets et les actions menées par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (PLUi, PCAET, Etude habitat...) .



Détail des transitions en cours

Transition identitaire

Une identité multiple et complexe

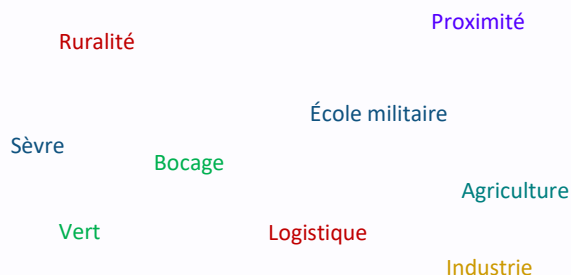
Le Haut Val de Sèvre se place aujourd'hui à la convergence des identités paysagères et historiques suivantes :

- **La Gâtine au nord** : Territoire à l'identité paysagère (bocage, élevage, territoire d'eau...) porteuse de valeurs de simplicité, d'authenticité et plus largement de ruralité. Ses terres « incultes » ont été le support au développement d'usines à la campagne (agroalimentaire, tannerie...).
- **Plaine niortaise à l'ouest** : À l'inverse du paysage de la Gâtine, la plaine niortaise offre des paysages largement ouverts. Terre de culture céréalière, cette plaine niortaise a été le support de développement économique et urbain du Haut Val de Sèvre.
- **Vallée de la Sèvre niortaise au sud** : Fil conducteur de l'identité communautaire, la Sèvre niortaise fait du Haut Val de Sèvre l'une des portes d'entrée du marais poitevin.

L'identité du Haut Val de Sèvre a également été marquée par l'histoire riche et parfois conflictuelle de ces territoires (entre catholicisme et protestantisme, entre républicains et royalistes lors de la Révolution française...).

Cette situation géographique aux limites de plusieurs unités paysagères et historiques amène une grande partie des acteurs du territoire à définir le territoire comme étant « traversé », « tiraillé », « entre », ou « à côté de ». Le Haut Val de Sèvre semble ainsi vivre dans l'ombre de ses voisins.

Plusieurs marqueurs forts contribuent néanmoins à forger une identité pour le Haut Val de Sèvre. Parmi eux, nous pouvons mentionner :



Plusieurs actions et projets initiés par la Communauté de Communes et des acteurs du territoire contribuent progressivement à renforcer le sentiment d'appartenance et d'appropriation du territoire communautaire. Parmi elles nous pouvons citer le festival Traverse, le développement des itinéraires Terra Aventura...

èvre niortaise



Ecole de sous-officier de Saint Maixent l'École



Festival Traverse



Vallée du Chambon



Puit d'Enfer



Les valeurs portées par le territoire communautaire ?

Dans le cadre de la définition d'une marque de territoire à vocation touristique, l'Office de Tourisme Communautaire Haut Val de Sèvre a été amené à définir des valeurs portées par le territoire :

Convivialité

Solidarité

Résilience

Proximité

Discrétion

Cet exercice réalisé lors de la création de l'Office de Tourisme Communautaire devra néanmoins être actualisé et requestionné au regard des aspirations de la population et des élus.

Les aspirations de la société française ?

Le confinement de la crise de la Covid-19 a pu accélérer au cours des derniers mois les volontés de changement de la société française et a mis en lumière :

- **Environnement** : Les préoccupations environnementales grandissantes au sein de la société française et la recherche d'un environnement favorable à la santé ont amené les Français à rechercher un nouveau rapport à la nature et font de la préservation de l'environnement une valeur forte.
- **Solidarité** : La solidarité demeure aujourd'hui une valeur particulièrement importante pour les Français. Celle-ci est étroitement liée à un sentiment de fragilité accru dans un contexte de crise. Si cette solidarité a longtemps été associée à l'état providence, cette aspiration trouve davantage aujourd'hui une réponse de proximité auprès du tissu associatif et de l'entourage.
- **Proximité** : Troisième valeur forte, les Français aspirent à de nouvelles proximités. La proximité est souvent associée à des relations humaines simples et à l'écoute. Au niveau institutionnel, cette recherche de proximité trouve une réponse forte à l'échelon local et communal.
- **Lien social** : D'autant plus dans un contexte de crise sanitaire, les Français aspirent à des liens sociaux forts et font de la convivialité l'une des clés de leur épanouissement. À ce titre, ils se recentrent sur leur unité familiale et des réseaux amicaux.

À l'inverse, la société française exprime régulièrement des craintes quant à :

- **L'invisibilité et le déclassement social** : De nombreuses études ont souligné que près de la moitié des Français ont le sentiment d'être en proie à des difficultés passées sous silence. Il peut s'agir de difficulté financière, de précarité en matière d'emploi ou d'accès aux services et au droit. Ce sentiment d'invisibilité doit être associé à une peur de déclassement social (peur de la perte d'un emploi, trappe de précarité...).
- **La perte de lien social** : L'éloignement des lieux de travail et de vie et l'augmentation des temps de déplacement notamment ont pu se traduire par un sentiment de repli sur soi et d'isolement accru. Nous considérons qu'un français sur dix souffre aujourd'hui d'isolement pourtant comme nous l'avons évoqué précédemment le maintien d'un lien social fort est particulièrement important.

Un manque de visibilité de l'action communautaire

À l'image de nombreuses intercommunalités, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre souffre *d'un déficit d'image* tant auprès de la population, de ses partenaires que des élus municipaux.

Le *manque de visibilité ou de lisibilité des missions et des actions* mises en œuvre au quotidien par les agents communautaires ne permet que très difficilement d'observer la plus-value apportée par le Haut Val de Sèvre à ses habitants et la diversité des services proposés. Ce constat doit néanmoins être relativisé au regard des actions d'ores et déjà mise en œuvre par les services pour communiquer sur l'action communautaire (site internet, magazine communautaire, émission radio, retransmission des conseils communautaires...).

Les enjeux associés à la transition identitaire pour le Haut Val de Sèvre ?

Au croisement de plusieurs identités territoriales, le Haut Val de Sèvre ne dispose pas à ce jour de son propre positionnement. En effet, en-dehors de la situation géographique de la Communauté de Communes entre Niort et Poitiers et au carrefour des autoroutes A83 à A10, il apparaît complexe *d'identifier les valeurs portées* par le territoire communautaire (ce qu'il est), *ce qui caractérise le territoire* (son différentiel d'attractivité) et *le projet porté par le territoire* (son ambition). L'affirmation d'un positionnement partagé pour le territoire du Haut Val de Sèvre permettra de tisser des liens étroits entre les communes et d'asseoir plus fortement la Communauté de Communes dans ses missions.

Afin de consolider sa dynamique territoriale, la Communauté de Communes devra être en mesure d'apporter des éléments de réponse aux enjeux suivants :

- Affirmer le positionnement de la Communauté de Communes ,
- Tisser des liens entre le territoire et la population,
- Renforcer le sentiment d'appartenance,
- Valoriser la diversité du territoire (paysage, histoire...),
- Renforcer la visibilité et la lisibilité des actions menées sur le territoire.

Expressions choisies des acteurs du territoire :

Dans le cadre des différents temps de concertation (entretiens, ateliers...), les acteurs du territoire ont été amenés à s'exprimer sur l'identité du territoire. Leur expression a été la suivante :

« La diversité du territoire est l'un de ses principaux atouts »

« Le territoire a de nombreux atouts à faire valoir, pour cela nous devons être moins discret »

« Nous devons apprendre collectivement à mieux connaître le territoire du Haut Val de Sèvre »

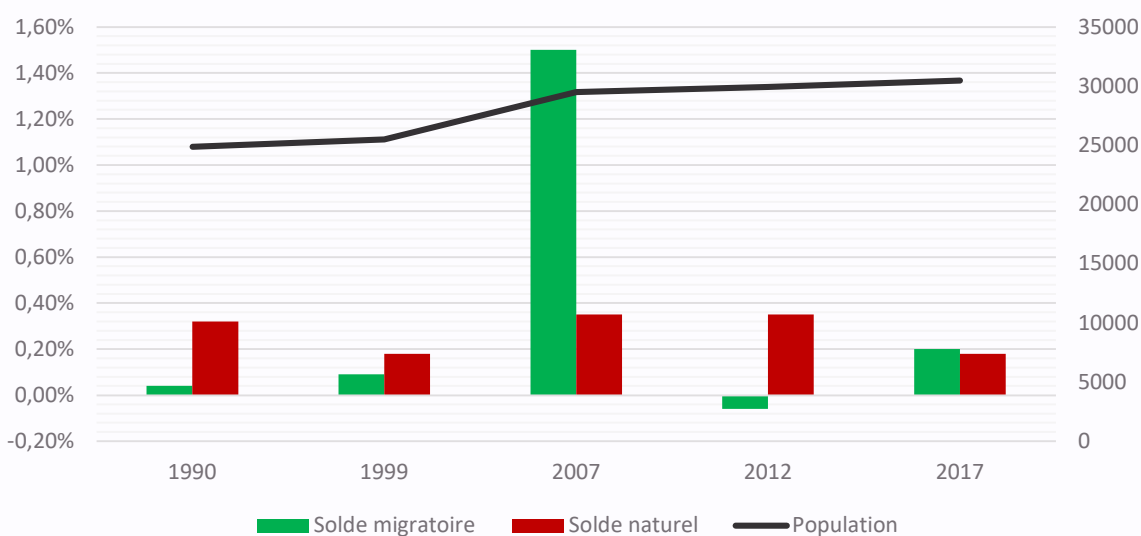
« Nous ne devons pas uniquement nous définir comme à côté de ou entre Niort et Poitiers »

« La Sèvre constitue la colonne vertébrale de l'identité communautaire. Nous devons capitaliser dessus »

Transition démographique

Quelles dynamiques démographiques sur le territoire ?

Dynamique résidentielle sur le territoire du Haut Val de Sèvre



Une dynamique démographique en trompe-l'œil :

Profitant de sa proximité directe avec l'agglomération niortaise et de son dynamisme économique et du *raccordement des autoroutes A10 et A83*, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a vu entre 1999 et 2007 sa population croître fortement et rapidement (+501 habitants par an en moyenne). Cet apport massif de nouveaux habitants doit être rapproché à *une dynamique de périurbanisation*, puisque les ménages en quête d'un logement accessible ont progressivement délaissé le centre-ville de Niort pour les logements de la première et seconde couronne. Le portrait-robot des nouveaux habitants était alors un jeune couple d'actifs primoaccédant disposant d'un emploi dans l'agglomération niortaise.

Depuis, *la dynamique démographique* observée à l'échelle du Haut Val de Sèvre *s'est infléchie*. On observe sur le territoire communautaire entre 2012 et 2017 une légère croissance de sa population communautaire (+108 habitants par an en moyenne). Le ralentissement des installations sur le territoire communautaire tient pour partie des effets de la crise économique de 2008 dans les premiers se sont fait ressentir au niveau immobilier entre 2010 et 2015 (baisse des ventes de terrains et des mises en chantier). Une autre explication à apporter est celle d'un départ d'une partie de la jeunesse dans le cadre de son parcours de formation (diminution de la taille des ménages).

Un apport rapide de population :

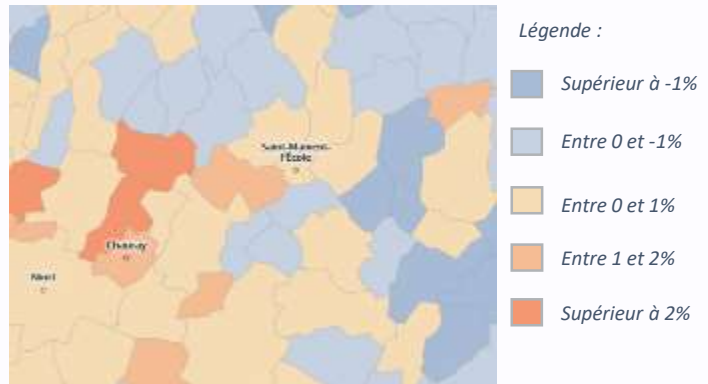
Loin d'être linéaire, la dynamique démographique a amené le territoire communautaire à *absorber un apport important de population sur une période relativement courte* (+4011 habitants entre 1999 et 2007). Ce dernier a nécessité de redimensionner les équipements et enrichir les services à la population tant portée par les communes que l'intercommunalité. *Les communes et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ont œuvré en ce sens* lors des deux précédents mandats.

Une dynamique démographique contrastée :

La dynamique démographique observée à l'échelle du Haut Val de Sèvre ne doit néanmoins pas masquer des disparités entre les communes du territoire. En effet la *situation s'avère relativement contrastée* :

- Des communes observent un léger recul de sa population : Saint Néomaye, Romans, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Sainte-Eanne, Salles, Soudan, Augé,
- Des communes situées sur l'axe de la RD-611 qui demeurent attractives ; La Crèche, Azay-le-Brulé, Saint-Maixent-l'École, Exireuil, Nanteuil et Saivres.

Evolution annuelle de la population entre 2012 et 2017 :



Quelle dynamique de périurbanisation pour l'agglomération Niortaise ?

Une diffusion forte de la dynamique Niortaise :

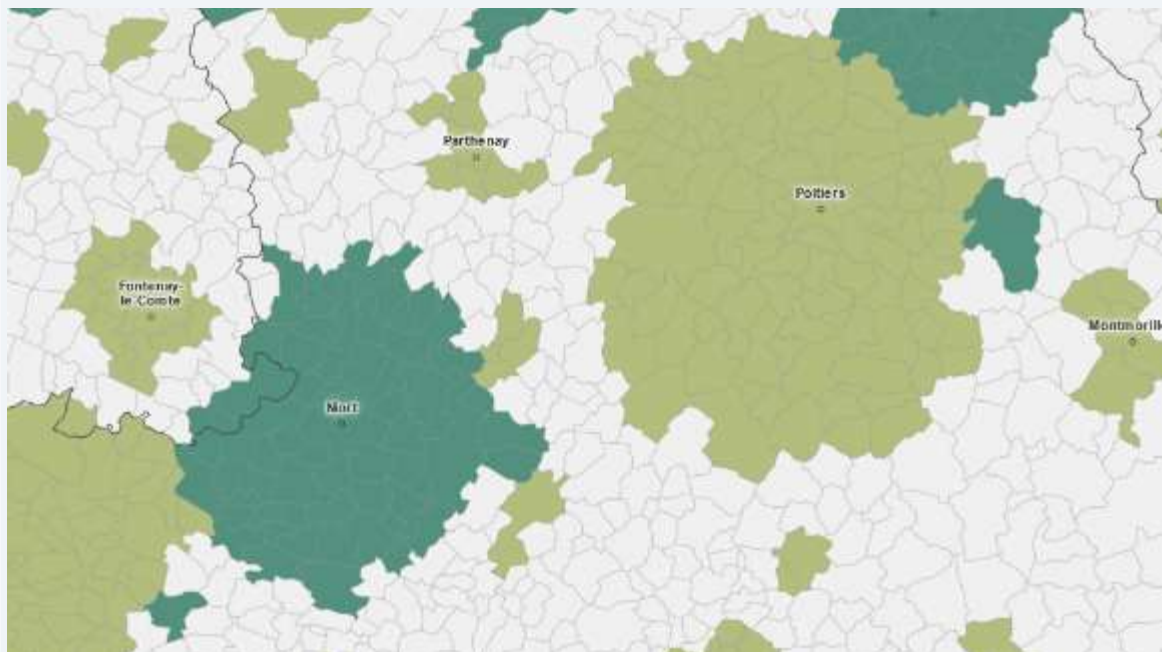
Territoire particulièrement dynamique et attractif, l'agglomération Niortaise a vu progressivement l'empreinte de son unité urbaine croître, couvrant aujourd'hui une grande partie de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. La population active du niortais s'éloigne en effet progressivement de la ville-centre pour trouver une offre de logement plus accessible financièrement et un cadre de vie plus en adéquation avec ses aspirations.

Contrainte sur sa frange ouest par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, l'aire urbaine de Niort devrait à terme assurer une jonction avec celle de Poitiers qui se développe pour sa part sur sa frange ouest.

Une spécialisation des ménages sur l'Agglomération de Niort :

Les spécificités et dominantes du marché de l'emploi de Niort (Mutuelles...) se sont traduites au cours de ces dernières années par une spécialisation des ménages de l'agglomération (dominante de profil de cadre et profession intermédiaire). Cette dernière impacte les conditions d'accès au foncier et au logement, et a tendance à repousser les ménages vers la périphérie et des communes plus éloignées des bassins d'emplois.

Périmètre des aires urbaines en 2020



Une dynamique démographique consommatrice d'espace ?

L'aménagement de lotissements sur le territoire communautaire et notamment dans les communes de la seconde couronne de Niort a fortement contribué à la dynamique démographique observée sur la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Fortement consommatrice de terre agricole et d'espace naturel, la dynamique démographique communautaire s'est traduite par *l'artificialisation de 221,5 hectares entre 2005 et 2019**. Elle a également pu se traduire par une extension et *une dilution de la trame villageoise*, éloignant ainsi encore davantage les logements des services à la population.

En parallèle, la Communauté de Communes notamment dans sa ville-centre a pu observer un développement de la vacance de son parc de logement. Cette dernière demeure néanmoins contenue à l'échelle communautaire mais relativement préoccupante au sein de la ville-centre (16,4% de vacance)

L'ambition portée à l'échelle nationale de tendre vers le zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 vient directement impacter le moteur d'attractivité du territoire communautaire. Le Haut Val de Sèvre ne pourra que difficilement maintenir un rythme similaire d'artificialisation sans poursuivre ses efforts en faveur de la reconquête des logements vacants et dégradés.

Lotissement en cours d'aménagement à La Crèche



Logement vacant Saint Maixent l'École



Quel(s) moteur(s) d'attractivité résidentielle pour le Haut Val de Sèvre ?

Plusieurs facteurs ont participé au cours de ces dernières années à l'attractivité résidentielle de la Communauté de Communes Haut-Val-de-Sèvre :

- Une *situation géographique privilégiée* aux portes d'un bassin d'emploi particulièrement dynamique, tant au niveau local que de l'agglomération niortaise. Dans une moindre mesure, la situation du Haut Val de Sèvre entre Niort et Poitiers a pu inciter des ménages dans *une dynamique de migration pendulaire* à faire le choix du Haut Val de Sèvre.
- Un *parc de logement et des parcelles à bâtir particulièrement attractives* et permettant à des primoaccédants d'acquérir leur premier logement. De la même manière, le parc de logement social composé majoritairement de grands logements a été particulièrement attractif auprès de ménages à l'étroit dans le parc locatif du Niortais.

De manière complémentaire à ces deux moteurs d'attractivité résidentielle, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre peut également s'appuyer sur un *environnement préservé et porteur d'une qualité de vie*, particulièrement attractif auprès de néo-ruraux en quête d'un territoire porteur de valeurs fortes. La crise de la Covid-19 a notamment pu se traduire par l'installation de télétravailleurs et d'entrepreneurs sur le territoire communautaire.

Lotissement en cours d'aménagement à Saint-Néomaye



Maison à rénover à Saint Maixent l'École



* Source : PLUi

Quelle perspective d'évolution à l'horizon 2030 – 2040 ?

Une agglomération de Niort qui demeure particulièrement attractive :

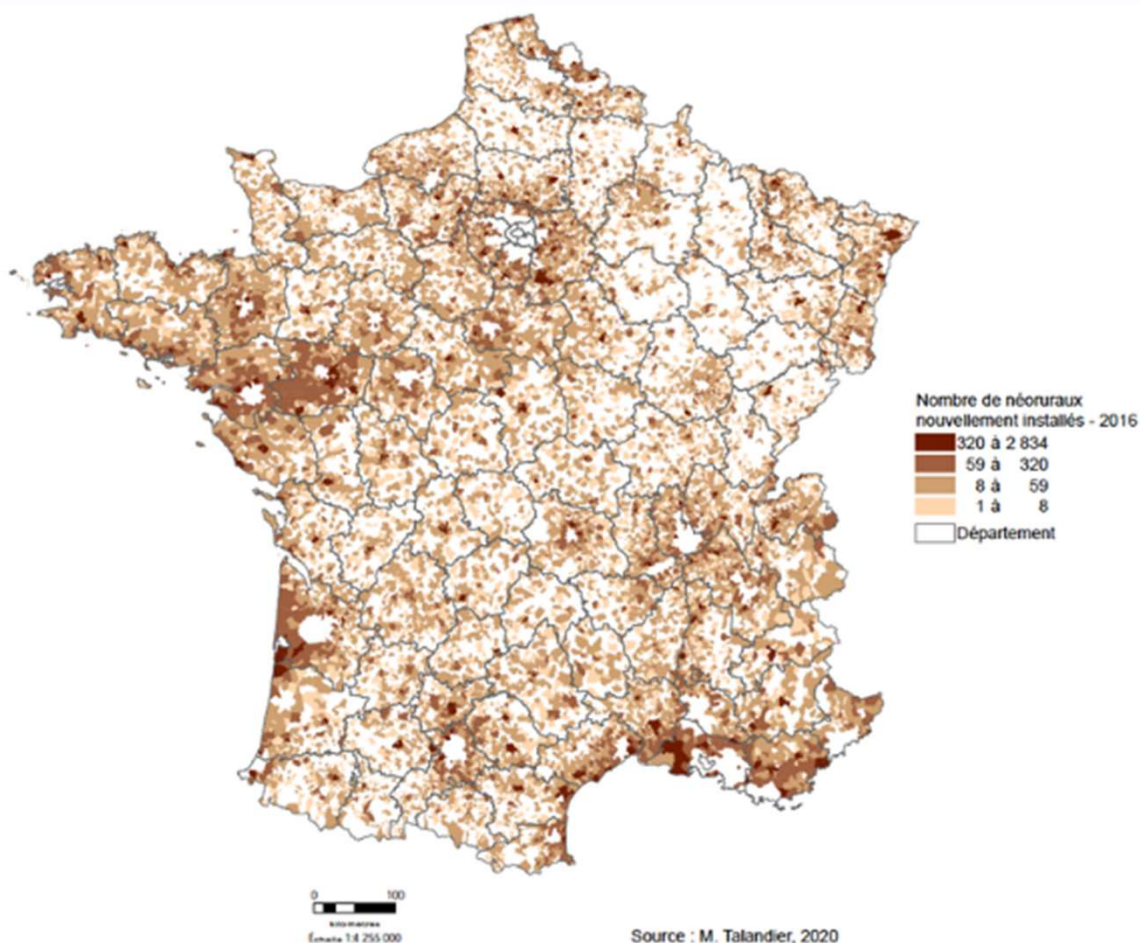
Portée par ses performances économiques, le dynamisme du marché de l'emploi et un environnement préservé, l'agglomération de Niort se positionne aujourd'hui comme l'une des villes moyennes les plus attractives des France. Cette attractivité concerne plus particulièrement les jeunes actifs des agglomérations de Poitiers et La Rochelle.

Une attractivité consolidée

Les multiples crises que nous traversons actuellement (environnementale, sanitaire...) et plus largement l'évolution des aspirations de la société française, ont pu se traduire au cours de ces dernières années par un regain d'attractivité des villes moyennes d'une part et des territoires ruraux d'autre part. La crise de la Covid-19 et le confinement ont pu accentuer les trois tendances de fond suivantes :

- Une pression immobilière et foncière qui pousse les jeunes actifs notamment à s'installer en dehors des métropoles et des villes moyennes sur des territoires plus accessibles économiquement.
- Un exode urbain et métropolitain de plus en plus marqué (54 % des Franciliens souhaitent quitter la région Ile-de-France pour s'installer dans un environnement moins stressant et se rapprocher de la nature).
- De manière plus marginale, le développement d'une dynamique nouvelle de bi-résidence, facilitée par le télétravail et le renforcement de la mobilité. Les populations urbaines semblent en effet de plus en plus enclines à partager leur temps entre un logement de taille modeste en métropole et un logement dans un environnement plus rural.

Migrations résidentielle entre les grands pôles urbains



Dans le cadre de son plan local d'urbanisme, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre s'est donné pour ambition de porter la population de la communauté à 35 000 habitants à l'horizon 2035. Soit *un apport de 4 500 nouveaux résidents et un rythme de croissance de +0.75% par an.*

Les projections de population esquissées par la Communauté de Communes dans ses documents d'urbanisme sous-tendent une dynamique démographique particulièrement forte sur les prochaines années et nécessitera de :

- Engager d'importantes démarches de *reconquête des logements vacants et de densification des parcelles* afin de limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols,
- *Diversifier l'offre de logement* existante sur le territoire et répondre aux besoins de petits logements et de locatifs,
- *S'interroger sur les moteurs de l'attractivité du territoire* et le profil des habitants accueillis sur le territoire,
- Rapprocher les actifs de leurs lieux de travail en développant une offre de logement suffisante et adaptée,
- Anticiper les besoins de la population tant en matière d'équipements que de services à la population.

Les enjeux associés à la transition démographique pour le Haut Val de Sèvre ?

Afin d'avoir une meilleure maîtrise de sa dynamique démographique, la Communauté de Communes devra être en mesure d'apporter des éléments de réponse aux enjeux suivants :

- Conforter la dynamique démographique,
- Accompagner la diversification des moteurs d'attractivités résidentielles du territoire,
- Résorber la vacance immobilière
- Accompagner la diversification de l'offre de logement,
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle dans l'habitat.

Expressions choisies des acteurs du territoire :

Dans le cadre des différents temps de concertation (entretiens, ateliers...), les acteurs du territoire ont été amenés à s'exprimer sur la dynamique démographique. Leur expression a été la suivante :

« On assiste depuis plusieurs années à l'installation de métropolitains qui viennent créer leur activité (installation d'un studio d'enregistrement par exemple). »

« La requalification du centre-ville de Saint-Maixent l'École commence à porter ses effets avec l'installation de nouveaux ménages et une croissance de la population. »

« Il existe actuellement une tension sur le marché immobilier, les biens se vendent relativement vite. »

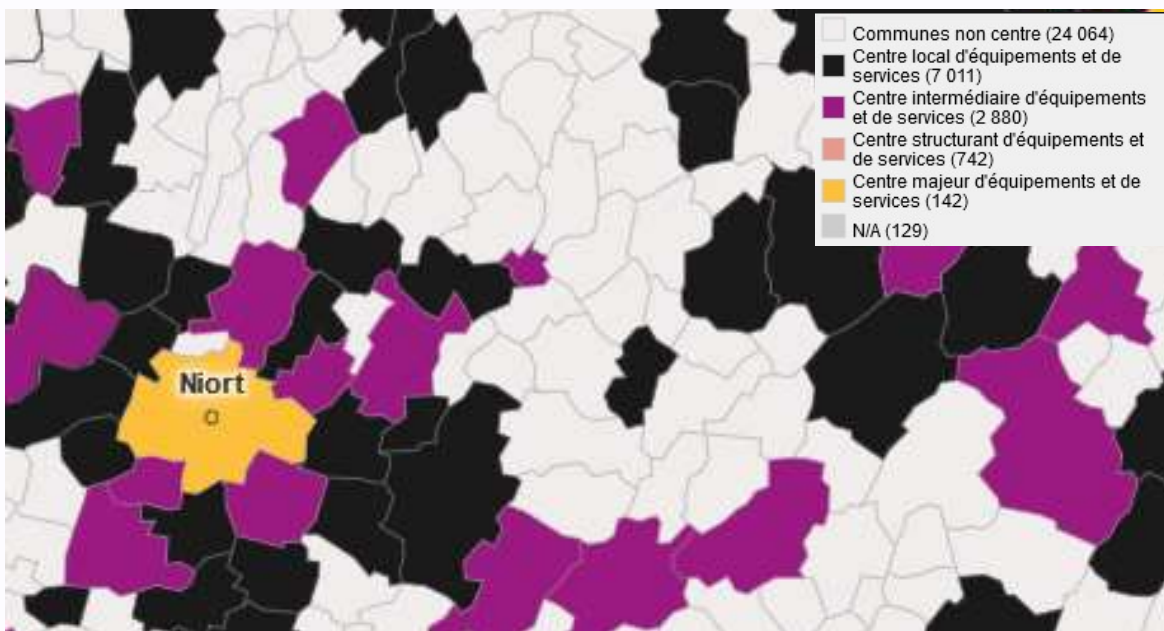
« L'urbanisme de la Communauté de Communes a pu se traduire par une perte d'identité villageoise. »

« Nous n'avons pas totalement maîtrisé l'attractivité résidentielle du territoire. Nous avons dû rattraper un retard sur les équipements et les services à la population. »

Transition territoriale

Quel maillage d'équipements et de services sur le territoire ?

Niveau d'accessibilité aux services



Une accessibilité forte aux services à la population :

Facilité par sa stratégie d'enrichissement et de renouvellement des services à la population, le territoire du Haut Val de Sèvre dispose *d'un maillage de services et d'équipements étroit*. En effet, les services communautaires, municipaux et l'appareil commercial permettent de *couvrir la majeure partie des besoins quotidiens et hebdomadaires des habitants*.

Le maillage d'équipement et de service du Haut Val de Sèvre s'assoit sur l'armature urbaine de la Communauté de Communes, les équipements *se concentrent en effet autour des 3 principales polarités du territoire* : Saint-Maixent-l'École / Azay-le-Brûlé, La Crèche, Pamproux.

L'émergence de cités-dortoirs :

La dynamique de périurbanisation observée sur le territoire communautaire (migration pendulaire) s'est traduite sur *plusieurs communes par l'émergence de cités et « quartiers-dortoirs »* (dissociation entre lieu de vie, de travail et de loisirs) et a vu progressivement les services à la population s'éroder, voire disparaître.

Des complémentarités à développer avec les pôles de services de Niort et Poitiers :

La *proximité des agglomérations de Niort et de Poitiers dans une moindre mesure et leur gamme étendue de service dit de gamme supérieure et métropolitaine*, permet aux habitants du Haut Val de Sèvre de trouver une réponse à leurs besoins à moins de 30 minutes. L'accès à cette offre de services est d'autant plus facilité qu'une grande partie de la population active est amenée chaque jour à se rendre dans l'agglomération niortaise dans le cadre de son activité professionnelle. Forte de ce constat, la Communauté de Communes est invitée à porter un regard élargi sur les services à la population et à développer des complémentarités avec ses voisins.

Quelles fragilités pour l'offre de services et d'équipements ?

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a été amenée, dans le cadre de son précédent projet de territoire, à déployer sur son territoire *une offre de services conséquente permettant de couvrir les besoins du territoire* en matière de :

- Accès au droit (CIAS, France Service...),
- Petite enfance et enfance jeunesse (ALSH, espace ados...),
- Vieillesse de la population (Mon village...),
- Culture, sport et loisirs (Médiathèque, Office de tourisme...),
- Commerce de proximité.

A l'image de la tendance nationale, l'offre de services dans son ensemble demeure néanmoins fragile sur le territoire communautaire. Parmi ces services, nous pouvons citer :

- *Une érosion de l'offre de soin de premier* (médecin généraliste) et *second recours* (dentiste, kinésithérapeute, infirmier...) liée à un non-renouvellement des départs en retraite,
- Le *commerce de centre-bourg et de centre-ville* qui peine à trouver des repreneurs et qui a tendance à s'installer dans les zones d'activités périphériques,
- Un *tissu associatif riche qui s'essouffle et repose sur de bénévoles vieillissants*. Ces associations constituent aujourd'hui un pilier important de l'attractivité de la Communauté de Communes en contribuant à animer au quotidien le territoire et à assurer le lien social et une solidarité forte entre les habitants.

Un déficit de lieux de rencontre et convivialité :

Dans un contexte de *recherche de proximité et de lien social fort et d'un sentiment d'érosion de la mixité sociale*, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre ne semble pas disposer d'espace d'animation de la vie sociale permettant aux habitants de se rencontrer, de s'exprimer et de concevoir des projets. Le précédent projet de territoire avait d'ores et déjà pu pointer la nécessité de créer un centre socioculturel sur le territoire communautaire.

Une difficile lecture de l'offre de service :

Si le territoire est parvenu à rattraper son retard en matière d'équipements et à enrichir les services proposés à la population communautaire, il peut apparaître aujourd'hui complexe pour un ménage de disposer d'une vue d'ensemble *des services existants et de percevoir l'étendue des solutions proposées* par le territoire.

Dans le même ordre d'idée, *l'absence de plusieurs politiques sectorielles clairement définies* sur le territoire, parmi lesquelles nous pouvons citer la lecture publique, pratique et diffusion culturelle, ne permet que très difficilement d'assurer une lecture fine des projets portés par le territoire et des complémentarités à identifier entre les équipements communautaires et municipaux notamment.

Quelle(s) mobilité(s) sur le territoire communautaire ?

Le maillage du territoire et les dynamiques du marché de l'emploi tant sur le territoire communautaire que dans l'agglomération niortaise se traduisent par *un développement des mobilités tant internes au territoire qu'externes*, vers les pôles de services de dimension métropolitaine que des bassins d'emplois (en 2017, près de 5000 actifs quittent chaque jour le territoire pour se rendre à Niort pour travailler et à l'inverse 2000 actifs viennent sur le territoire y travailler).

L'accroissement des migrations pendulaires et des déplacements vers l'agglomération de Niort se traduisent par *une congestion des infrastructures routières* du Haut Val de Sèvre et notamment de la RD-611 qui enregistre en moyenne plus de 13000 véhicules jours.

Entrée de Niort





Une ligne ferroviaire Niort Poitiers structurante :

De manière complémentaire au réseau routier, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre *est desservie par la ligne ferroviaire Niort / Poitiers*, permettant ainsi à une partie des actifs du territoire de se rendre aisément dans les agglomérations voisines. La fréquentation des gares du territoire tend aujourd’hui à croître. Cette ligne constitue également une opportunité pour le territoire de développer des activités de fret depuis La Crèche.

Une mobilité individuelle forte :

Au-delà des initiatives engagées à l’échelle communale (Le Fil à Saint-Maixent-l’École, transport à la demande...) et du projet Altern’actifs en cours de développement par la Communauté de communes, le territoire du Haut Val de Sèvre ne dispose aujourd’hui que de très peu d’alternatives aux déplacements individuels en voiture. Ces derniers représentent aujourd’hui près de 81,6% de la part modale des transports.

La forte dépendance du territoire à la mobilité individuelle vient, en cas de forte variation du coût de la mobilité, fragiliser une partie des ménages et éloigner les populations les plus fragiles de l’emploi et des services.

Quels enjeux pour le territoire ?

En matière d’aménagement territorial et d’accès aux services, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre devra notamment répondre aux enjeux suivants :

- Anticiper les besoins futurs d’équipements et de services,
- Consolider le tissu de services à la population,
- Maintenir des services du quotidien dans les communes,
- Maintenir le lien social et la convivialité de proximité,
- Consolider l’offre de soin de premier et second recours,
- Diversifier l’offre de mobilité et favoriser l’intermodalité,
- Lever les freins à la mobilité.

Expressions choisies des acteurs du territoire :

Dans le cadre des différents temps de concertation (entretiens, ateliers...), les acteurs du territoire ont été amenés à s’exprimer sur la dynamique territoriale. Leur expression a été la suivante :

« La mobilité doit être au cœur de notre projet de territoire ».

« La mobilité constitue aujourd’hui l’un des principaux freins de l’accès à l’emploi ».

« La mobilité a été un grand oublié dans le précédent projet de territoire. Nous ne sommes pas parvenus à tenir la promesse d’offrir une solution de transport pour accéder aux équipements communautaires ».

Transition sociale

Quel portrait social pour les habitants du Haut Val de Sèvre ?

Pyramide des âges de la population communautaire :



Une population équilibrée :

Marquée par *une forte attractivité du territoire auprès des familles avec jeunes enfants*, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre dispose aujourd'hui d'une *pyramide des âges globalement équilibrée* (indice de jeunesse de 94 jeunes pour 100 plus de 60 ans). Le territoire communautaire devra néanmoins porter une attention particulière à l'évolution de sa pyramide des âges afin de ne pas faire apparaître des *déséquilibres générationnels* à court et moyen terme.

L'évolution de la pyramide des âges entre 2007 et 2017 met également en perspective plusieurs dynamiques en cours sur le territoire :

- Un *léger retrait des jeunes actifs* sur le territoire communautaire du fait de tensions sur l'offre immobilière et à un renouvellement de leur aspiration en termes de lieux de vie,
- Une croissance des populations âgées sur le territoire, soulignant *une attractivité du territoire auprès de ménages retraités* en quête d'une offre de service de proximité riche.

Des signes de vieillissement de la population :

La jeunesse du territoire ne doit néanmoins pas masquer *un vieillissement de la population communautaire*. Plusieurs facteurs contribuent à accentuer ce vieillissement de la population sur le territoire communautaire :

- Une tendance nationale d'érosion de la natalité et un allongement de l'espérance de vie,
- Un ralentissement des mises en chantier de logement neuf et un vieillissement des occupants des ménages issus de la première vague de périurbanisation (année 80).

Trois communes du Haut Val de Sèvre sont confrontées à cette dynamique de vieillissement de la population et accueillent une proportion plus importante de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 20 ans : Pamproux, Bougon et Avon.

Une population hétérogène :

Le territoire observe également *une forte hétérogénéité de sa structure socioprofessionnelle*. En effet, du fait des moteurs d'attractivité résidentielle du territoire (faible coût de l'immobilier) et de sa structure de l'emploi communautaire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre accueille aujourd'hui essentiellement des profils d'ouvriers et d'employés au sein de sa population active (60 %). La dynamique du marché de l'emploi du Niortais permet également au territoire d'attirer des profils de la classe moyenne (professions intermédiaires). Ces derniers représentent aujourd'hui près de 21 % de la population communautaire.

L'évolution de la population communautaire a également pu se traduire au cours de ces dernières années par *une croissance du niveau de diplôme de la population*. En effet entre 2007 et 2017, la part des diplômés est passée de 16,3% à 23% sur le territoire communautaire.

D'importantes disparités peuvent néanmoins être observées entre les communes du territoire, les communes de la première et seconde couronne de Niort concentrant une forte proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures à l'inverse des communes de l'Est du Haut Val de Sèvre.

Un pouvoir d'achat qui s'inscrit dans la continuité de la dynamique nationale :

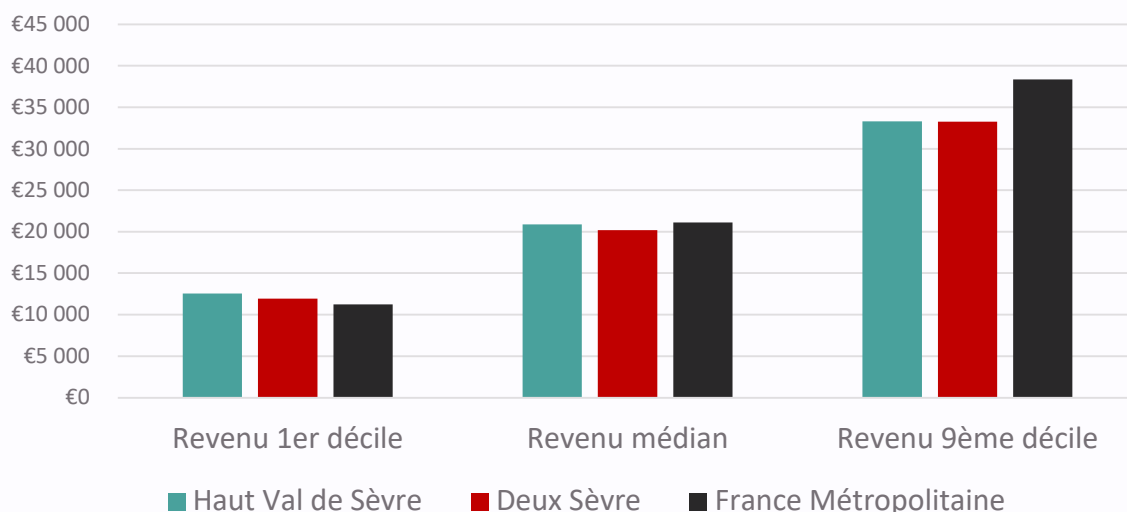
Les habitants du Haut Val de Sèvre se distinguent également par *un niveau de vie similaire à celui du département des Deux-Sèvres et de France Métropolitaine*. Avec un revenu médian de 20 890€, le territoire est inférieur de 140€ à la moyenne nationale. Cette statistique ne doit néanmoins pas masquer *d'importantes disparités entre les communes* du territoire et *une forte hétérogénéité des niveaux de vie* (rapport interdécile de 2,7). En effet, l'écart entre le niveau de revenu médian entre la commune la plus aisée du territoire, François, et la moins aisée, Saint-Maixent-l'École, est de 6 970€ par an.

Une fragilité socio-économique contenue :

À l'échelle communautaire, le territoire dispose pour l'ensemble des *indicateurs socio-économiques de taux inférieurs aux données disponibles au niveau national*, situation confirmant l'hétérogénéité de la population. Néanmoins, ces données plutôt encourageantes ne doivent pas une nouvelle fois occulter des situations très contrastées sur l'ensemble du territoire communautaire : en effet, *plusieurs communes disposent d'indicateurs* particulièrement dégradés :

- La ville de Saint-Maixent-l'École accueille en effet une population fragile importante,
- Les villes de Cherveux, Saint Martin de Saint Maixent et Saint-Maixent-l'École accueillent une proportion élevée de familles monoparentales,
- La ville de Pamproux observe une fragilité de sa jeunesse (24% des 15 – 25 ans ne sont pas insérés).

Niveaux de revenu comparé :



Quelle fragilité sociale pour le territoire ?

Si le Haut Val de Sèvre présente dans l'ensemble des indicateurs socio-économiques peu préoccupants, ces derniers ont tendance à se dégrader sur l'ensemble du territoire communautaire. En conséquence, le territoire apparaît particulièrement exposé aux fragilités sociales suivantes :

- *Un risque d'isolement social accru* du fait du vieillissement de la population d'une part (41 % des résidents de plus de 75 ans vivent seuls) et d'évolution de la structure sociale des ménages d'autre part (+32,9% de familles monoparentales entre 2012 et 2017).
- *Une difficulté à absorber les chocs liés à des ruptures de parcours de vie* qui, au regard des indicateurs socio-économiques, peuvent s'avérer difficiles à encaisser. Le territoire communautaire y est d'autant plus exposé que la population active est soumise à un renchérissement du coût des déplacements domicile/travail et domicile/loisirs d'une part et d'autre part à une précarité de l'emploi (20 % des contrats sont à temps partiel et 16 % considérés comme précaires).
- Un marché de l'emploi qui se caractérise par *la précarité des emplois proposés* peut fragiliser la population active du territoire qui alterne aujourd'hui entre période d'activité et de chômage et peut éprouver des difficultés à s'insérer professionnellement. Deux données attestent de cette fragilité : 21,1% des actifs du Haut Val de Sèvre et 49% de Saint-Maixent-l'École disposent d'un emploi dit précaire (CDD, intérim...).
- De par la précarité de ses emplois et du profil sociologique de ses habitants (familles monoparentales, familles nombreuses, faiblement diplômée...), le territoire du Haut Val de Sèvre est actuellement qualifié à *risque pour l'échec scolaire par l'éducation nationale*. Une partie *des jeunes* du territoire semble également être *en manque de perspectives professionnelles* et éprouve des difficultés à trouver leur place. Deux données viennent confirmer cette tendance : sur plusieurs communes du territoire, près d'un jeune sur cinq est sorti du système scolaire sans diplôme et ne parvient pas à s'insérer professionnellement.
- Une dépendance du territoire à la mobilité individuelle, qui contribue à *éloigner une partie des habitants les plus fragiles de l'emploi, des services publics et des espaces de convivialité* et de rencontre.

Ces fragilités socio-économiques de la population sont d'autant plus préoccupantes que plusieurs communes et quartiers accueillent actuellement une proportion importante de ménages fragiles.

Quelle perspective à l'horizon 2030 – 2040 ?

Le mouvement des gilets jaunes initié en novembre 2018 a accru la visibilité des fragilités sociales éprouvées par les habitants des territoires ruraux et périurbains du fait de la décorrélation des liens d'activités et de vie, et la progression du coût de la mobilité. Les ruptures de parcours de vie (perte d'un emploi, d'un proche, divorce, dépendance...) viennent accroître ces fragilités.

La crise de la Covid-19 et ses effets sur l'économie locale se traduiront nécessairement dans les prochains mois par l'émergence de nouvelles fragilités sociales au sein de la population en exposant les habitants à des ruptures dans leurs parcours de vie.

Les enjeux associés à la transition sociale pour le Haut Val de Sèvre ?

Au regard des dynamiques en cours sur le territoire, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre devra être en mesure d'apporter des éléments de réponse aux enjeux suivants :

- Renforcer la cohésion sociale,
- Résorber les fractures sociales existantes,
- Soutenir et accompagner la réussite scolaire,
- Lever les multiples freins à l'emploi,
- Développer des parcours d'accompagnement coordonnés.

Expressions choisies des acteurs du territoire :

Dans le cadre des différents temps de concertation (entretiens, ateliers...), les acteurs du territoire ont été amenés à s'exprimer sur la dynamique sociale du territoire. Leur expression a été la suivante :

« Attention à ne pas porter uniquement notre regard sur les fragilités socio-économiques du territoire. Le Haut-Val de Sèvre est un territoire très ambivalent. »

« Au niveau des établissements scolaires, nous constatons une perte de mixité sociale, ce qui est dommage pour la réussite des plus jeunes... »

« Le Haut Val de Sèvre est un territoire de contrastes, la population est très variée. »

« La nature des emplois existant sur le territoire communautaire a pu être facteur de précarité pour nos habitants. »

« L'évolution du coût de la mobilité a pu fragiliser certains ménages du territoire »

« Nous avons sur le territoire, une jeunesse qui manque parfois de perspectives. »

Transition économique

Quel portrait économique pour le territoire ?

Plusieurs éléments caractérisent le tissu économique du Haut Val de Sèvre :

- Dans un contexte de morosité économique et une stabilité des emplois à l'échelle nationale, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre s'est distingué en maintenant *une dynamique de création d'entreprises et d'emplois salariés forte* (+1% par an en moyenne contre +0,06% au niveau national). Ce dynamisme tient pour partie à *l'attractivité des zones d'activités de La Crèche* et le développement des activités liées à la filière logistique.
- Plusieurs *filiales économiques structurent le tissu économique du territoire* : l'Agroalimentaire, filière historique du territoire, et le secteur de la Logistique et des Transports. Ses dominantes économiques ne doivent néanmoins pas masquer l'importante diversité des entreprises du territoire communautaire (artisanat, services aux entreprises et à la personne, industrie métallurgique...). Si l'industrie constitue un marqueur fort du territoire, les emplois de la Communauté de Communes relèvent majoritairement *de la sphère présenteielle* et s'inscrit ainsi dans une dynamique de proximité (services à la personne, aux entreprises, commerces...).
- Filière économique historique du territoire, *l'agriculture a été particulièrement fragilisée* au cours de ces dernières années, tant par la dynamique de périurbanisation qui a pu grignoter progressivement les terres agricoles, et des élevages en quête d'une nouvelle rentabilité économique.
- Un *secteur de la construction* et du bâtiment qui fait figure d'exception à l'échelle de la Communauté de Communes, en *enregistrant un retrait de ses établissements et des emplois salariés*, du fait notamment du ralentissement des mises en chantier et de difficultés croissantes de recrutement.
- Une dynamique de création d'entreprises qui se distingue par la *faiblesse des créations d'entreprises* et de l'emploi non salarié.



Quel marché de l'emploi sur le territoire ?

Un marché de l'emploi entravé par des difficultés de recrutement :

À l'image de nombreux territoires à dominante industrielle et logistique, le tissu économique du Haut Val de Sèvre est confronté depuis plusieurs années à d'importantes difficultés de recrutement. Ces dernières semblent aujourd'hui s'expliquer par :

- Un *manque d'attractivité des filières industrielles et logistiques* qui structure aujourd'hui le territoire communautaire,
- Une *méconnaissance des opportunités d'emplois* existantes sur le territoire communautaire,
- Un *manque de reconnaissance du territoire pour ses dynamiques industrielles* et une faible valorisation de ses fleurons.

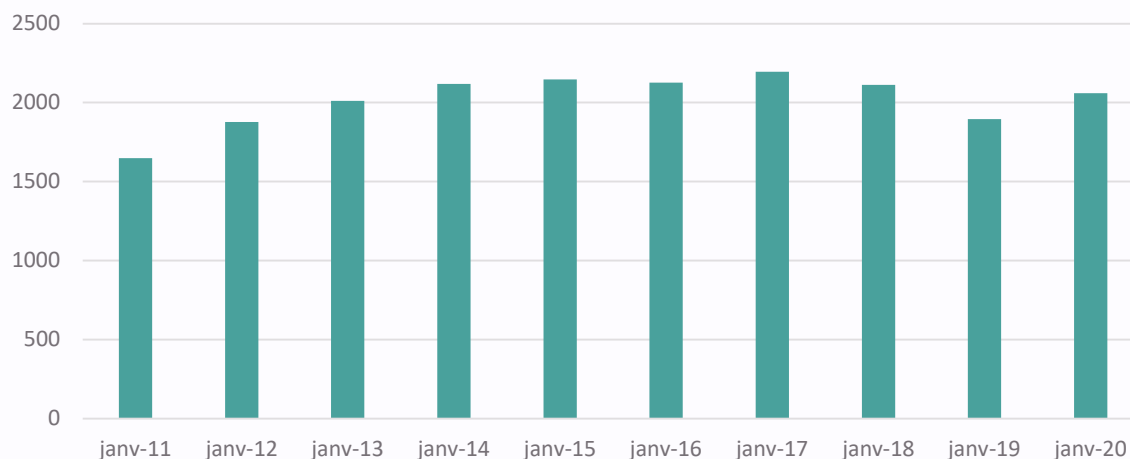
Les caractéristiques du marché de l'emploi :

Si le marché de l'emploi est particulièrement dynamique sur la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (+1% depuis 2012) dans un contexte de ralentissement économique au niveau national, il se caractérise aujourd'hui par :

- Un *recours important aux contrats dits précaires* (CDD de moins de 6 mois, contrat saisonnier, contrat d'intérim) et des emplois à temps partiel,
- Des *emplois aux horaires atypiques* notamment dans l'agroalimentaire et la filière logistique,
- Des *emplois peu qualifiés et des niveaux de rémunération faibles*

Cette particularité du marché de l'emploi se traduit aujourd'hui par une fragilité accrue de la population communautaire et l'émergence de travailleurs pauvres.

Évolution du chômage de catégorie ABC sur le territoire communautaire :



Malgré le dynamisme du marché de l'emploi tant de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre que du Niortais, le nombre de demandeurs d'emploi est resté stable ces dernières années.

Plusieurs freins contribuent à éloigner les chômeurs de l'emploi et l'activité :

- Une exclusion numérique,
- Un déficit de moyen de transport,
- Des contraintes familiales et de garde d'enfant notamment pour les familles monoparentales et familles nombreuses.

Quelles fragilités économiques pour le territoire ?

Au regard de la dynamique de développement économique existante sur le territoire et des perspectives de développement à moyen et long terme, le Haut Val de Sèvre présente les fragilités économiques suivantes :

- *Des filières d'activités* (agroalimentaire, logistique) qui seront fortement *impactées par l'évolution des normes environnementales et de l'aspiration des consommateurs*. Des entreprises à l'image de Pamproeuf doivent d'ores et déjà se réinventer.
- Un *déficit d'attractivité des emplois à pourvoir* sur le territoire communautaire et une difficulté grandissante à renouveler les effectifs salariés, qui pourrait se traduire à terme par une moindre attractivité du territoire, voire une délocalisation de certaines activités. Conscients de ce déficit d'attractivité, les employeurs s'attachent aujourd'hui à fidéliser leurs salariés.
- Le vieillissement des chefs d'entreprises et d'exploitations qui se traduira dans les prochaines années par *un fort enjeu de reprises et de transmissions d'entreprises*, de commerces, ainsi que d'exploitations agricoles.
- Un *déficit d'offre en immobilier d'entreprise et cellules commerciales* qui ne permet pas d'impulser une dynamique de création d'entreprises forte sur le territoire communautaire et de répondre aux demandes formulées auprès de la Communauté de Communes et de son manager de commerce.

Quelle perspective à l'horizon 2030 /2040 ?

À l'image des évolutions soulignées dans le cadre de la transition démographique, le tissu économique a connu au cours de ces années des mutations particulièrement importantes :

- Un fractionnement du tissu économique (dynamique de création d'entreprises forte) et un repositionnement de ce dernier sur des activités de services (développement de la sphère présentielle).
- Le développement de nouvelles filières économiques et une consolidation des activités industrielles dans l'Ouest de la France.
- Une hybridation des sphères industrielle, tertiaire et numérique (usine 4.0 ...).
- L'émergence de nouvelles formes d'activités, de nouvelles compétences et de nouveaux modes de consommation.
- La consolidation des dynamiques de télétravail dans un contexte post-Covid-19.

La loi Biodiversité de 2018 consacre le principe de « Zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050 (ZAN) afin de lutter contre l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels et forestiers (ENAF). Cet objectif a désormais vocation à s'inscrire pleinement dans les documents d'urbanisme et redéfinir en profondeur les principes d'aménagement économique des territoires. Il s'agira à l'avenir pour la collectivité de développer une offre d'accueil pour les entreprises en adéquation avec ce principe de ZAN, en favorisant notamment les opérations de densification au sein des espaces économiques, la reconquête des friches, ou encore le retour des activités économiques au sein des tissus urbains (rénovation des locaux d'activités et commerciaux de centres bourgs).

À l'image de la trajectoire démographique prise par le territoire communautaire, son dynamisme économique a été particulièrement consommatrice d'espace agricole et naturel. Sur la période 2009 – 2019, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a été amenée à artificialiser 170.1 hectares. Ce rythme apparaît difficilement compatible avec les objectifs de réduction d'artificialisation des sols. Pour autant, la Communauté de Communes ne dispose pas de friche à reconquérir ou de parcelles à densifier.

Les enjeux associés à la transition économique pour le Haut Val de Sèvre ?

Afin de conforter son attractivité du territoire et de favoriser l'insertion professionnelle, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre devra s'attacher à répondre aux enjeux de développement économique suivants :

- Diversifier les moteurs de développement économique,
- Accompagner les entreprises dans la transition environnementale et l'adaptation de leur offre aux attentes de la société,
- Développer une économie de proximité.

- Accompagner le renouvellement générationnel (reprise d'activité),
- Soutenir et encourager la dynamique entrepreneuriale et la création,
- Favoriser l'insertion par l'activité.

Expressions choisies des acteurs du territoire :

Dans le cadre des différents temps de concertation (entretiens, ateliers...), les acteurs du territoire ont été amenés à s'exprimer sur la dynamique économique du territoire. Leur expression a été la suivante :

« Notre positionnement au carrefour des autoroutes A10 et A83 a permis au territoire d'être particulièrement attractif au niveau économique et de créer de l'emploi. »

« Nous ne devons pas réduire la dynamique économique uniquement à la logistique et à l'agroalimentaire. Le territoire du Haut Val de Sèvre c'est également un riche tissu d'artisans. »

« Nous avons vraisemblablement trop privilégié le développement économique des zones d'activités de La Crèche au détriment des communes les plus à l'Est. »

Transition environnementale

Patrimoine et ressources naturelles du territoire :

Un patrimoine naturel caractéristique et diversifié :

Comme nous l'avons rappelé dans le cadre de l'analyse de la transition identitaire, le territoire *se singularise par sa richesse écologique caractérisée par la diversité des milieux naturels et des reliefs*, entre vallées et sites remarquables, zones humides, vallées et bocages, ainsi que massifs boisés.

Différentes politiques de protection et de gestion des espaces naturels sont appliquées afin de préserver le cadre de vie du territoire communautaire. Une trentaine de sites fait actuellement l'objet de mesures de protection plus spécifiques à l'image de :

- Ruisseau et bassin versant de Magnerolles (Natura 2000 et arrêté biotope),
- Chaumes d'Avon et Plaine de la Mothe Saint-Heray (Natura 2000)
- Forêt domaniale de l'Hermitain
- Carrière de Ricou
- Côte de Belet
- Vallon du Puits d'Enfer

Au-delà de ses sites patrimoniaux, le territoire du Haut Val de Sèvre est marqué par la présence de la Sèvre niortaise et de ses affluents. Ses derniers constituent d'ailleurs la colonne vertébrale du territoire communautaire.

La richesse de ce patrimoine naturel et sa diversité se traduit également par la présence *de réservoirs de biodiversité remarquable*.

Sèvre niortaise



Puits d'enfer



Côte de Belet - Pamproux



Quel état de l'environnement naturel et des ressources territoriales ?

Les états initiaux de l'environnement réalisés dans le cadre du PCAET et du PLUi font apparaître les éléments suivants :

- Une banalisation et une difficulté à lire le paysage,
- Une qualité des sols variables, peu perméable sur les contreforts de la Gâtine et de mauvaise qualité sur le secteur d'Azay le Brulé,
- Des sites naturels remarquables bien identifiés,
- Un renforcement des dynamiques de protections des ressources en eau,
- Une qualité dégradée des cours d'eau et des nappes,
- ...

Quelle fragilité pour l'environnement ?

Malgré la mise en œuvre de mesures de protection, le Haut Val de Sèvre a pu connaître une érosion de la biodiversité consécutive aux transformations des dernières décennies menaçant la biodiversité. Plusieurs éléments ont contribué à cette fragilisation de l'environnement naturel :

- Une mutation du paysage agricole (de l'élevage à la culture de céréales),
- Une ouverture grandissante du bocage (remembrement),
- Une concurrence grandissante dans l'occupation des sols (artificialisation des sols) et un mitage de l'espace rural,

En plus de fragiliser la biodiversité, ces différentes évolutions ont également impacté les paysages du territoire communautaire de différentes manières :

- La disparition progressive des constructions en pierre sèche,
- Le recul de la trame bocagère,

Le PLUi, en limitant la consommation d'espaces naturels, permettra de mieux préserver les identités paysagères du territoire.

Mur en pierre sèche



Culture céréalière



Quelle exposition aux risques environnementaux et climatiques pour le territoire ?

L'état des lieux environnemental réalisé dans le cadre du SCoT met en évidence le caractère préservé du patrimoine naturel de territoire, qui se révèle exposé aux risques environnementaux et climatiques suivants :

- Une qualité de l'air fortement impactée par le réseau routier du Haut Val de Sèvre, le territoire enregistrant des pics de pollution au dioxyde de carbone le long des autoroutes et de la RD-611,
- Une ressource en eau fragile et dégradée par des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrate, pesticide...) ou aux infrastructures routières (fuites d'hydrocarbures, usure des pneumatiques...),
- Des inondations et de mouvement de terrain (coulée de boue) liés pour partie à l'évolution du paysage agricole (haie bocagère, couvert végétal...) et des risques de retrait-gonflement des argiles,
- L'accroissement des feux de forêts et dépérissement des écosystèmes,
- Une hausse des températures et vagues de chaleur estivales et inconfort thermique dans les villes et îlots de chaleur urbains,
- Une baisse des rendements agricoles, suite aux sécheresses et canicules, et de la rareté de la ressource en eau.

Quels enjeux pour le territoire ?

En matière de transition environnementale, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre devra notamment répondre aux enjeux suivants :

- Limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain,
- Préserver les identités paysagères du territoire,
- Accompagner le renouvellement des pratiques agricoles,
- Limiter l'exposition aux pollutions (air, eau, bruit...),
- Renforcer les actions de soutien à la rénovation du parc de logement.

Expressions choisies des acteurs du territoire :

Dans le cadre des différents temps de concertation (entretiens, ateliers...), les acteurs du territoire ont été amenés à s'exprimer sur la dynamique environnementale du territoire. Leur expression a été la suivante :

« Les paysages, dans leurs diversités constituent un élément important de l'attractivité du territoire. »

« Le changement climatique impacte d'ores et déjà fortement le territoire dans son fonctionnement. »

« Nous avons une réelle problématique sur l'assainissement non-collectif sur le territoire. »

« La préservation de l'environnement passe nécessairement par le déploiement d'actions de sensibilisation. »

Transition institutionnelle

Quelles évolutions au sein des intercommunalités ?

Les réformes successives des collectivités territoriales et notamment les lois MAPTAM, NOTRe et plus récemment Engagement et Proximité ont amené les collectivités à redéfinir les relations au sein du bloc local (intercommunalité et communes) : transfert de compétences, mutualisation, coordination renforcée...

En parallèle, la complexification des projets et dossiers traités à l'échelon communal ou le recours accru des services de l'État aux dispositifs des appels à projets et des appels à manifestations d'intérêt invitent les collectivités territoriales à développer de nouvelles compétences d'ingénierie territoriale et de projets.

Ces tendances de fond viennent aujourd'hui impacter profondément la relation entre l'échelon communautaire et ses communes membres. Elles interrogent également le rôle et les missions de l'intercommunalité :

- Quel soutien de la Communauté de Communes au montage de projets communaux ? À la mise en œuvre opérationnelle des projets sur les communes ?
- Quelle définition de l'intérêt communautaire ?

Ces interrogations sont d'autant plus importantes que le Haut Val de Sèvre dispose d'un esprit communautaire relativement fragile.

Une organisation qui demeure différenciée entre les anciennes intercommunalités du Haut Val de Sèvre ?

Lors de la fusion des intercommunalités d'Arc en Sèvre et du Val de Sèvre, la Communauté de Communes a, de manière transitoire, maintenu dans la définition de l'intérêt communautaire la territorialisation de certaines compétences et ainsi une gestion différenciée du territoire. Cette différenciation semble aujourd'hui subsister dans le fonctionnement de la Communauté de Communes.

La définition de l'intérêt communautaire du logement (seuil des zones d'habitation), des résidences seniors « Mon village » ou du commerce peut aujourd'hui interroger plusieurs communes du Haut Val de Sèvre.

Une difficulté éprouvée par les communes rurales pour monter des projets ?

Dans un contexte d'évolution constante des modalités de financement, plusieurs communes rurales éprouvent des difficultés à concrétiser leurs projets tant au niveau :

- Du montage opérationnel des projets (identifier les bons interlocuteurs, les solutions...),
- Que du montage financier des projets (réponses à des AMI, rédaction de dossier de demande de subvention...).

Les plus petites communes du territoire ne disposent en effet actuellement pas des ressources humaines et des compétences suffisantes.

Quel bilan pour la mutualisation sur le territoire ?

Conformément au Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre s'est dotée en janvier 2016 d'un Schéma de mutualisation communautaire dont les objectifs étaient les suivants :

- Assurer une montée en compétence,
- Assurer une optimisation budgétaire lorsque c'est possible,
- Faciliter le partage des expertises existantes,
- Professionnaliser les agents sur les besoins identifiés tout en leur proposant des métiers qui leur correspondent.

Le schéma de mutualisation qui se décline en 8 fiches actions a notamment prévu de procéder à la création de plusieurs services communs :

- Achat public,
- Ressources humaines,
- Informatique.

Quels enjeux en matière de mutualisation et d'ingénierie territoriale ?

En complément des enjeux mentionnés précédemment, le territoire du Haut Val de Sèvre devra répondre dans les prochaines années aux enjeux suivants :

- Renforcer la visibilité de la Communauté de Communes auprès des communes et de la population,
- Communiquer sur les décisions et actions mises en œuvre par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre auprès des élus municipaux,
- Renforcer les coopérations entre communes et intercommunalité,
- Renforcer les capacités d'ingénierie de projet du territoire.

Expressions choisies des acteurs du territoire :

Dans le cadre des différents temps de concertation (entretiens, ateliers...), les acteurs du territoire ont été amenés à s'exprimer sur la transition institutionnelle. Leur expression a été la suivante :

« Il reste sur le territoire, une gestion différenciée issue des anciennes intercommunalités notamment en matière de logement ou de commerce. Nous devons certainement réinterroger cette situation. »

« L'intérêt communautaire du logement, trop précis dans sa formulation, ne nous permet que très difficilement d'agir à l'échelle communale. »

« Le projet de territoire devra nécessairement comprendre un volet de soutien aux communes dans leur projet (technique et financier). »

« Le renouvellement de mandature doit nous inviter à repenser collectivement notre organisation et notre manière de travailler collectivement. »

